

Bd 1 n 2 (von 4)

9 Slicke

$\frac{\text{coll}}{79}$ S/b

S

LA SUISSE

OU

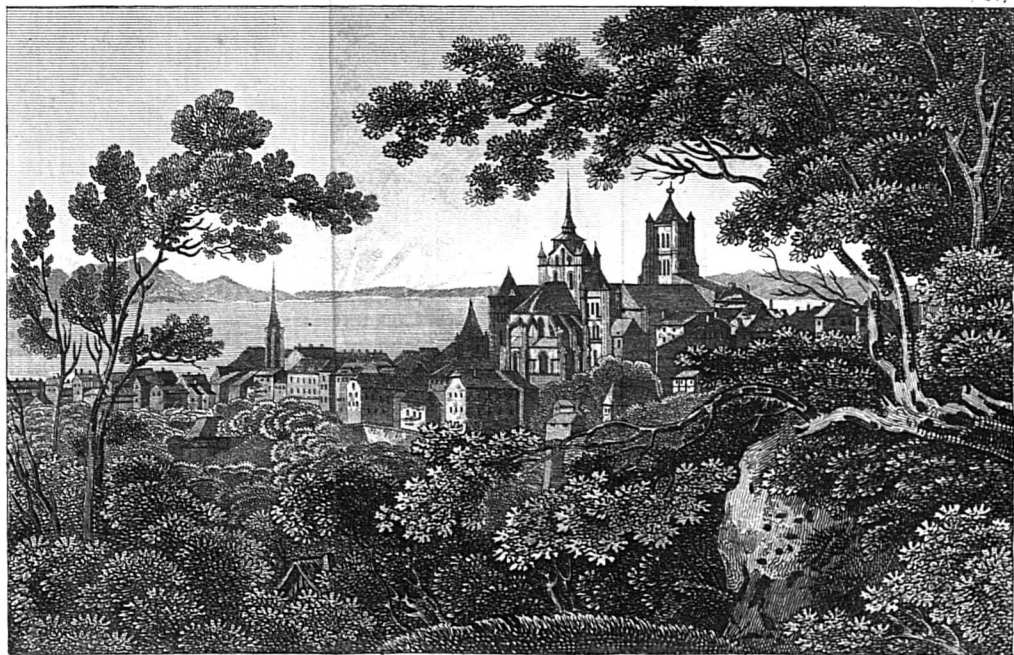
TABLEAU HISTORIQUE.

Cet Ouvrage étant ma propriété, j'en poursuivrai les contrefacteurs.



OUVRAGES NOUVEAUX.

<i>Bibliothèque d'Arthur</i> , ou Contes et Nouvelles pour le premier âge, par M. de la Faye; 3 vol. in-18, avec figures.....	5	»
<i>Caprices de l'Enfance (les)</i> , par M. de R***, avec 52 gravures; in-12, cartonné, fig. en noir. Fig. coloriées, en étui.....	4 6	» »
<i>Contes à ma Petite Nièce</i> , par M ^{me} Gottis; 2 vol. in-18, avec gravures.....	3	»
<i>Galerie industrielle</i> , ou Application des productions de la nature aux arts et métiers, à l'usage de la jeunesse; in-4° oblong sur papier nom de Jésus, avec 160 tableaux; cartonné, figures en noir.....	15	»
Figures coloriées.....	30	»
<i>Inspirations religieuses</i> , 1 fort vol. in-18, avec une belle gravure.....	2	»
<i>Merveilles du Monde</i> , par le ch ^{er} de Propiac, 2 ^e édition; 2 vol. in-12, avec 16 gr.....	6	»
<i>Morale du Vaudeville (la)</i> , publiée par M. Ourry; 1 vol. in-18, avec 2 gravures...	1	50
<i>Nouveau Caveau (le)</i> pour 1822, publié par le même; 1 vol. in-18, avec 2 gravures...	2	»
<i>Petit-Pierre</i> , ou l'Éducation villageoise, par M. Langlois; 1 vol. in-18, avec fig.....	1	50



Lausanne.

LA SUISSE

OU

TABLEAU HISTORIQUE,

PITTÒRESQUE ET MORAL

DES CANTONS HELVÉTIQUES;

MŒURS, USAGES, COSTUMES, CURIOSITÉS NATURELLES, etc.

PAR DEPPING,

Membre de plusieurs Sociétés littéraires.

Avec 16 gravures de Costumes, Paysages, etc.

TOME PREMIER.



PARIS,

A LA LIBRAIRIE D'ÉDUCATION D'AL. EYMERY,
RUE MAZARINE, N° 30.

1822.

RH 325 / 1-2



80/256

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES QUATRE VOLUMES
DU TABLEAU DE LA SUISSE.

TOME PREMIER.

COUPE - D'OEIL sur le sol, les habitans et
l'histoire de la Suisse. *Page 5*

Les Alpes, *p.* 11.—La Fourche, le Jura, 12.—
Rochers et minéraux, 13.—Sources, 14.—Neige
et glaciers, 15.—Avalanches, 17.—Echelle de
la végétation, 18.—Beautés des paysages, et
effets d'optique, 21.—Epoques de l'Histoire
suisse, 24.—Troupes soldées par les Etrangers,
32.—Réforme de Luther, 35.—Etat politique
actuel, 41.—Vie sociale, 43.—Airs nationaux,
le *Ranz-des-vaches*, 45.—Emigrations, 47.—
Industrie et Commerce, 48.—Langue et patois,
51.—Sociétés littéraires, 54.—Anciennes fêtes
cantonales, 56.—Usage du *kilt*, 58.

CANTON de Genève. 59

Lac de Genève, 59. — Antiquités, 61. — Guerres féodales, 62. — Calvin, 64. — Invasion des Savoisiens, et affaire de l'escalade, 67. — Constitution, 71. — Industrie, horlogerie, bijouterie, 73. — Mœurs, pédantisme, 77. — Quartiers de la ville, 81. — Environs, 82. — Élévation du sol, 83. — Roches, 85. — Côtes du lac, 87. — Plain-Palais, Carouge, 88. — Thonon, 89.

CANTON de Vaud. 91

Les monts Joux, 91. — Lacs, 93. — Végétation, 94. — Minéraux, 96. — Vallée de Joux, 97. — Son industrie, 98. — Rivière d'Orbe, et lac de Joux, 99. — Lac du Brenet, 100. — Le Val-orbe, 102. — Ruines des Clées, 103. — Orbe, 104. — Vittebeuf, 105. — Yverdon, 106. — Granson, 109. — Payerne, Avenches, 110. — Moudon, Coppet, 111. — Nyon, 113. — Rolle, 114. — Aubonne, 115. — Morges, Lausanne, 116. — Constitution du canton, 119. — Classes des pasteurs, 120. — Patois, 122. — Cully, Vevay, 123. — Clarens, Chillon, 124. — Pays d'en Haut-Romand, 126. — Lacs et pâturages de Liauson, Etivaz, 127. — Les Tannes de Corjeon, 128. — Ruines d'Aigremont, 129. — Pasteurs d'Ormont, 130. — Ormont-Dessous, 132.

CANTON de Neuchâtel. 134

Anciens seigneurs, 135.—Constitution, 138.—Prérogatives de la ville de Neuchâtel, 141.—Bourgeoisie, 143.—Horlogerie de Locle et Lachaux-de-Fond, 145.—Vallées du Jura, 149.—Lachaux-du-Milieu, 150.—Le val Travers, 151.—Coteaux du lac, 153.—Ville de Neuchâtel, 154.—Lac, 156.—Climat, 157.—Roches du Jura, 159.—Sources minérales, 161.

CANTON de Zug. 163

Pâturages, 164.—Costumes, 165.—Démocratie, 167.—Ville de Zug, 169.—Cimelière, 171.—Lac, 172.—Wildenbourg, 173.—Haut-Wyl, Cham, lac Egeri, 174.—Bataille de Morgarten, 175.—Baar, le Finstersée, 181.

TOME SECOND.

CANTON de Soleure. 5

Défilés du Jura, 5.—Education, 7.—Influence de l'aristocratie, constitution, 10.—Ville de Soleure, 11.—Ermitage de Sainte-Vérene, 16.—Vue du haut de la Rœthe, 18.—Olten, Wartbourg, 19.—Bataille de Dornek, 20.

CANTON de Bâle. 29

Histoire de Bâle, 29.—Son ancienne splen-

deur, 37.— Ses monumens, 39.— Bataille de Saint-Jacques, 40.— Antiquités d'Augst, 45.— Bords de l'Ergelz, 48.— Défilé d'Eptingen, 51.— Waldenbourg, 52.— Vieux châteaux, 53.

CANTON d'Argovie. 56

Roches du Jura, 57.— Eaux de Bade, 59.— Eaux de Schinznach, 61.— Climat, 63.— Pêche, 64.— Bois, 66.— Arau, 68.— Lenzbourg, 69.— Zofingen, 70.— Rheinfelden, Aarbourg, 71.— Brugg, Zurzach, 72.— Ruines de Windisch, 74.— Château de Habsbourg, 75.— Kœnigsfelden, 77.— Constitution, 80.— Fêtes et usages, 81.

CANTON de Berne. 87

Etendue, 87.— Glaciers des Alpes bernoises, 88.— Pics de ces Alpes, 89.— La *Vierge*, 90.— Le Grand-Aigle, 95.— Animaux sauvages, 97.— Pasteurs bernois, 100.— Degrés de la végétation, 101.— Industrie, 103.— Hôpital du Grimsel, 105.— Montagnards du Haut-Hassli, 109.— Vallée du Gadmen, 111.— Meyringen, lac de Brientz, 112.— La Lutchine, le Staubbach, 114.— Cascade du Schmadribach, 115.— Le Grindelwald, 117.— Interlaken, château d'Unspunnen, 119.— Lac de Thoun, 120.— Vallée de Simme, 121.— Sept-Fontaines, 123.— Ville de

Thoun, 124.—Ville de Berne, 125.—Bataille de Laupen, 130.—Rétablissement de l'aristocratie depuis l'année 1814, 134.—Lac de Biemme, 138.—Le Leberberg, la vallée St-Immer, Porentrui, 140.—Belle-Fontaine, 141.

CANTON de Zurich. 142

Montagnes, 142.—Ancien château des seigneurs de Regensberg, 143.—Monts Albis, 145.—Ville de Zurich, 146.—Evénemens historiques de cette ville, 150.—Kussnacht, 157.—Rich-tenschweil, 158.—Lac de Hutten, Wædenschweil, 159.—Greifen-Sée, 161.—Lac de Pfeffikon, 162.—Winterthur, 163.—Laufen, 164.—Bataille de Cappel, et mort de Zwingle, 165.—Antiquités de Lunnern, 167.—Kybourg, 168.—Eglisau, 169.—Constitution, 170.—Clergé, 171.

CANTON de Schaffhouse. 172

Chute du Rhin, 172.—Origine de Schaffhouse, 175.—Constitution, 178.—Ville de Schaffhouse, 181.—Ville et district de Stein, 185.—Neukirch, Schletheim, Haut et Bas-Hallau, Gœchlingen, 186.—Eaux minérales d'Osterfingen, 187.

TOME TROISIÈME.

CANTON de Saint-Gall.	5
<p>Mont Kammor, 5.—Lac de Wallenstadt, 7. -Eaux de Pfeffers, 11.—Ancienne abbaye de Saint-Gall, 13.—Constitution, 17.—Etablisse- mens publics de Saint-Gall, 19.—Fabriques, 20.—Rorschach, 21.—Rheineck, 3e Toggen- bourg, 23.—Sargans, 24.—Château de Rap- perschwyl, 25.—Utzna, 27.</p>	
CANTON de Fribourg.	28
<p>Productions et sol, 28.—Fromageries, 30.— Rétablissement du patriciat, 33.—Constitution, 34.—Chansons fribourgeoises, 37.—Patois ro- mand, 38.—Parure des femmes, 42.—Ville de Fribourg, 43.—Ermitage de Ste-Madeleine, 46.—Abbaye d'Hauterive, Corbières, 47.— Charmay, 48.—Chartreuse de Valsainte, 50.— Lac d'Omeinaz, 51.—Gruyères, 52.—Châtel- Saint-Denis, 53.—Bataille de Morat, 54.</p>	
CANTON de Thurgovie.	61
<p>Sol du canton, 62.—Industrie, 63.—Ancien assujétissement de la Thurgovie, 65.—Consti- tution, 66.—Frauenfeld, 69.—Islikon, Bischof- zell, 70.—Hauptweil, Arbon, 71.—Romishorn, Kreuzlingen, 72.—Steckborn, Gottlieben, Dies- senhofen, 76.—Pfyn, Weinfelden, 77.</p>	

CANTON de Schwytz. 78

Mont Righi, 79.—Notre-Dame-de-la-Neige, 81.—Beau coup-d'œil du haut du Righi, 83.—Liberté des habitans, bétail, 87.—Différence entre les habitans, 89.—Bourg de Schwytz, 91.—Assemblées cantonales, 93.—Isles du lac Lavertz, 95.—Steinen, 96.—Destruction du village de Goldau, 97.—Haut-Arth, 100.—Chapelle de Guillaume Tell, 101.—Ancienne république de Gersau, 102.—Vallée de Moutta, 104.—Abbaye d'Einsiedlen, 106.—Vallée de Wwæggi, 107.

CANTON d'Uri. 108

Vallée de la Reuss, 109.—Bois et gibier, 110.—Granit et cristal du Saint-Gothard, 111.—Vent de Fœn, 112.—Passage des marchandises sur le Saint-Gothard, 116.—Gouvernement démocratique, 120.—Revenus et dépenses de de l'état, 123.—Le pré du Grutli, 125.—Chapelle de Guillaume Tell, 126.—Bourg d'Altorf, 129.—Route du Saint-Gothard, 133.—Vallée du Fracas, 134.—Vallée de Gœschen, 139.—Pont-du-Diable, 136.—Vallée d'Urseren, 137.—Village de Réalp, 138.

CANTON d'Underwald. 141

Division du canton en Dessus et Dessous-

de-la-Forêt, 141.—Différence des habitans dans les deux parties, 146.—Démocratie de la partie d'Ob-dem-Wald, 149.—Lacs de Lungern et Sarnen, 151.—Bourgs de Sarnen et Sachslen, 152.—Hommages rendus à Nicolas de Flue, 155.—Alpnach, le Melchthal, 156.—Abbaye et vallée d'Engelberg, 157.—Bourg de Stanz, 159.—Chapelle de Winkelried, 161.

CANTON d'Appenzell. 164

Ancienne domination de l'abbé de Saint-Gall, 164.—Combat et chapelle du Stoss, 166.—Gouvernement démocratique, 170.—Montagnes, 173.—Grotte de Wild-Kirchlein, 174.—Divertissemens des pâtres, 175.—Industrie, 177.—Bourg d'Appenzell, 179.—Hérisau, 180.—Trogen, 181.—Gais, 182.

TOME QUATRIÈME.

CANTON de Glaris. 5

Montagnes, 6.—Productions minérales, 8.—La rivière de Linth, 9.—Redressement de son lit, 11.—Lac de Wallenstadt, 12.—Le Hasel-Sée, 13.—Lac du Muten, cascade de Diesthal, 14.—Pâturages, 15.—Fromages, 18.—Chamois, 19.—Vergers, 20.—Industrie des montagnards, 21.—Leurs combats pour la liberté, 23.—Anni-

versaire de la journée de Næfels, 27.—Constitution démocratique, 29.—Bas-Urnen, Seckingen, Næfels, 31.—Nettsfall, vallée de Klœn, 32.—Bourg de Glaris, Schwanden, 33.—Vallée de Sernft, 34.—Wichler-Bad, Matt, 35.

CANTON de Lucerne. 37

Fertilité du canton en grain, 37.—Vue générale du canton, 38.—Le mont Pilate, 39.—Fables au sujet de ce mont, 41.—Souterrain du Mandloch. 43.—Canal du Reng, 47.—Ville de Lucerne, 48.—Edifices de Lucerne, victoire des Lucernois sur Enguerrand de Couci, 51.—Bataille de Sempach, 54.—Chapelle de Sempach, 60.—Village et lac de Sempach, 61.—Rivière d'Emme, 62.—L'Entlebuch, 63.—Costumes des paysannes, 65.—Satyres des montagnards, 66.—Rendez-vous nocturnes, 68.—Noces, 70.—Luttes publiques, 71.—Villages d'Entlebuch et Hassli, 72.—Industrie des montagnards, 74.—Vveggis, 75.—Eboulement de Haut-Vveggis, 76.—Constitution, 78.—Vices du système des élections, 79.

CANTON des Grisons. 81

Déserts affreux, 82.—Troupeaux, 83.—Productions, 84.—Carrières et mines, 85.—Anciennes communes libres, 87.—Constitution, 88.—Fêtes, repas et cabarets, 89.—Caractère et

défaut de lumières, 90.—Patois romand, 91.—Divertissemens, 93.—Parties de plaisir, 94.—Usages particuliers, 95.—Rendez-vous nocturnes, 96.—Origine du mot Grison, 97.—Le Rhin-Devant, 98.—Village de Trons, 99.—Révolution des Grisons, 100.—Chapelle de Trons, 101.—Ilantz, Reichenau, Coire, 105.—Mayensfeld, le Prettigau, 106.—Guerres du Prettigau, 107.—Château de Ræzuns, 110.—Château de Rietberg, 111.—Vallée de Domleschg, Thusis, 112.—Village de Davoz, 113.—Gorge de Via-Mala, 114.—Val-du-Rhin, 115.—Éboulement du Conto, 117.—Val Misocco, 118.—Val Bregaille, 119.—Glacier de Bernina, 121.—Eaux de Saint-Maurice, 123.—L'Engadine, 124.

CANTON du Tésin. 125

Bois de châtaigniers, 126.—Vin, 127.—Caves de Caprino, 128.—Emigrations, 129.—Maisons tésinoises, 132.—Constitution, 135.—Pêche, 137.—Ours, 138.—Grandes routes, 140.—La Levantine, 141.—Hospice du Saint-Gothard, 142.—Airolo, Faido, Giornico, 145.—Val-Blenio, 148.—Claro, 151.—Vin de Gudo, 153.—Bellinzone, 154.—L'Eglise-Rouge, 156.—Ville de Locarno, 157.—Ascona, 159.—Vallée de Verzaska, 160.—Val-Maggia, 161.—District de Lugano, 162.—Ville de Lugano, 163.—Mendrisio, 164.

CANTON du Valais. 165

Mont-Rosa, 167.—Cols des montagnes, 168.—Accroissement des glaciers, 169.—Végétation du Valais, 170.—Animaux, 172.—Minéraux, 175.—Eboulement des glaciers, 178.—Crétin, 180.—Lacs du Valais, 181.—Route du Simplon, 183.—Hospice du Simplon, 185.—Gondo, 187.—Route du Saint-Bernard, 188.—Col du Saint-Bernard, 190.—Froid qui y règne, 192.—Hospice, 193.—Religieux, 194.—Maladies auxquelles ils sont sujets, 195.—Effet du climat du Saint-Bernard, 197.—Hospitalité, 198.—Accidens, 199.—Antiquités du Saint-Bernard, 202.—Passage de Henri IV, empereur, 203.—Armées qui ont traversé ce mont, 204.—Village de Munster, 206.—Brieg, 208.—Viège, 209.—Le Weisshorn, 210.—Vallées de Loëtsch, 212.—Eaux de Leuk, 213.—Bourg de Leuk, 215.—Val d'Anniviers, 216.—Ville de Sion, 218.—Château-Tourbillon, 221.—Maison noble des Raron, 223.—Le cardinal Schinner, 224.—Ancien gouvernement du Valais, 225.—Constitution actuelle, 226.—Village d'Aven, 227.—Hospitalité des villageois, 228.—Route aux Diablerets, 229.—Martigni, 230.—Le val de Bagnes, 231.—La Pissevache, 232.—Abbaye de Saint-Maurice, 233.—Ermitage de Notre-

Dame-du-Sax, 234.—Paysans de Monthey, 235.—Fête de Charlemagne à Vauvry, 236.—Patois valaisan, 237.—Costume des femmes dans le val d'Illiers, mœurs des Valaisans, 239.

LA SUISSE.

COUP - D'ŒIL

SUR SON SOL, SES HABITANS, SON
HISTOIRE.

COMMENT se fait-il que les anciens, surtout les Romains, dont l'empire s'étendait jusqu'en Helvétie, n'aient pas été frappés du spectacle sublime que la nature présente dans ces hautes montagnes couvertes de glaciers et de pâturages? ou, s'ils n'ont pas été insensibles à cet aspect imposant, pourquoi ne nous ont-ils pas transmis les expressions de leur admiration ou d'étonnement sur un pays où les peintres et les poètes vont puiser aujourd'hui des inspirations, où les hommes

d'état et les gens du monde vont refremp-
per leur ame, les hommes mélancoliques
et poursuivis par le sort chercher des con-
solations et des adoucissemens à leurs
douleurs, les naturalistes étudier l'his-
toire des révolutions du globe et épier les
secrets de la nature, les amis de la liberté
enfin récréer leur vue à l'aspect de ce ré-
gime populaire et de cette vie pastorale
qui rappellent les premiers âges du monde
et l'état primitif de la société, et dont on
est déjà si loin dans d'autres pays de l'Eu-
rope? N'avaient-ils donc des yeux que
pour voir les peuples qu'ils avaient à sub-
juguer, pour mesurer le territoire qui leur
restait à conquérir? On le croirait si l'on
ne jugeait que d'après le silence gardé
par leurs auteurs sur ces beautés de la
nature qui aujourd'hui frappent si vive-
ment l'esprit de tous les hommes, et par-
lent si fortement à leur ame.

Eh! quel homme resterait froid et in-

sensible au spectacle que lui offre la Suisse, le pays le plus élevé de l'Europe, où des montagnes sont entassées sur des montagnes, où d'immenses plaines de glaces et de neiges suspendues dans les nues et bordées de précipices affreux alimentent perpétuellement les grands fleuves qui découlent de ces hauteurs immenses, et vont, en se rendant à la mer, animer le commerce de l'Europe ! Quel homme n'est charmé de tant de traits nouveaux que lui présentent les hommes, les institutions et la nature d'une contrée située entre la France, l'Italie et l'Allemagne, c'est-à-dire, au milieu de trois contrées où les révolutions et les bouleversemens se sont toujours succédés, et où la main de la barbarie ou de la civilisation a laissé partout son empreinte ? Faut-il s'étonner que, sans cesse visitée et étudiée, la Suisse ait été l'objet de tant de descriptions, de tant de re-

lations plus ou moins intéressantes ? C'est un sujet inépuisable et si varié, qu'il est difficile de ne pas intéresser en décrivant les sensations qu'il inspire, et la manière dont il a affecté l'ame de l'observateur.

Si donc j'entreprends un nouvel ouvrage sur la Suisse, après tant de descriptions excellentes que nous possédons, je crois pouvoir me justifier par la nature du sujet. La Suisse elle-même produit sans cesse des ouvrages qui la font connaître (*); c'est une preuve qu'elle n'est pas encore connue suffisamment des habitans mêmes. Indépendamment de ce que

(*) Après la description complète et très-bonne, publiée par un allemand, M. Norrman, le savant Ebel a fait paraître la sienne qui est excellente ; ce qui n'a pas empêché les auteurs de l'*Almanach Helvétique*, des *Étrennes Helvétiques*, etc., de reprendre la description des diverses contrées de la Suisse.

j'ai observé moi-même, j'ai voulu présenter un aperçu des renseignemens les plus récents et les plus authentiques que les Suisses eux-mêmes ont recueillis, et peindre la Suisse telle qu'on la connaît aujourd'hui. En me préservant de l'enthousiasme qui anime les nationaux et quelquefois les étrangers, et de l'esprit de dénigrement qui guide la plume des voyageurs remplis de préjugés, j'ai voulu être vrai, et exposer mes sentimens avec franchise; je crois que la flatterie envers les nations est aussi dangereuse que celle que l'on prodigue aux individus, et aussi coupable que l'injustice à l'égard de leurs actions louables. En semant cette description de traits historiques, je les ai toujours jugés par rapport aux principes de la justice générale, et au bonheur de la société, tel que le conçoit et que le souhaite la génération actuelle. Si, en rappelant les tristes tems de la domina-

tion de l'Autriche, je me suis élevé plusieurs fois vivement contre le système oppresseur qu'elle a suivi dans l'Helvétie, c'est que je voyais les pays situés au midi des Alpes menacés du même système, pendant que j'écrivais. Un peu d'humeur est excusable, je pense, lorsqu'il faut parler de la conduite d'un gouvernement auquel il semble que l'histoire ne présente aucune leçon.

Les gravures qui accompagnent mon récit, et qui sont extraites de l'*Almanach Helvétique* me dispenseront de m'étendre beaucoup sur la description des sites; il me suffira de suppléer à ce que la gravure ne fait pas connaître. Cependant il y a des scènes sublimes que le burin et le pinceau ne pourraient représenter, et que la plume ne saurait décrire.

Voyons d'abord la Suisse dans son ensemble; les détails se placeront naturellement dans les cantons auxquels ils ap-

partiennent, et que nous verrons ensuite chacun à part.

Sur un territoire d'environ 716,780 milles carrés géographiques, la Suisse a très-peu de plaines. La plus grande partie de sa surface est hérissée de montagnes et de rochers. Leurs groupes paraissent d'abord jetés confusément; cependant avec quelque attention on y démêle plusieurs chaînes : les Alpes traversent la Suisse en formant diverses ramifications ; depuis le lac de Genève jusqu'au Gothard, et de - là jusqu'à Bormio, elles forment un rempart immense d'un accès difficile et d'une centaine de lieues; il en part plusieurs branches de part et d'autre. L'une commence à la Fourche, pousse une douzaine de rameaux dans le canton de Berne, et aboutit aux défilés du Valais; elle est unie au Crispalt qui passe entre les cantons d'Uri, de Glaris et des Grisons, et se perd vers l'embouchure du Rhin, dans le lac de Constance.

On peut regarder en général la Fourche comme située au centre des Alpes suisses, et comme réunissant leurs diverses ramifications. Quelques chaînes isolées, les montagnes de Gruyères dans le canton de Fribourg, le Régis auprès de Schwitz, la chaîne d'Appenzel sont séparées de ce tronc des Alpes par d'assez profondes vallées. Les plus hautes cimes des Alpes suisses n'atteignent guère une élévation plus considérable que treize mille pieds.

Au nord-ouest, des montagnes bien moins hautes, celles du Jura, forment aussi plusieurs chaînes, en partie parallèles, le long de la limite de la France, depuis Genève jusqu'au confluent de l'Aar et du Rhin. Enfin, dans l'espace qui sépare le Jura des Alpes, on distingue encore des montagnes qui, à la vérité, ne sont que des collines en comparaison des colosses de leur voisinage.

Le granit, le porphyre, le quartz forment le noyau des plus hautes Alpes. D'énormes blocs de ces pierres ont été entraînés et dispersés sur les montagnes inférieures et dans des vallées, par des révolutions qui ont donné naissance aux montagnes secondaires, toutes formées des débris des grandes. Fréquemment ces masses enveloppent le noyau primitif. Dans les rochers de hauteur moyenne on voit dominer le schiste, et dans ceux de la région inférieure le calcaire, le marbre, etc. Le grès remplit les collines, enfin un argile bleuâtre forme ordinairement le fond des vallées. Des masses aussi énormes de substances minérales doivent en renfermer une variété infinie. Mais cette richesse est encore peu connue. Les paillettes d'or que charrient les rivières des Alpes, prouvent qu'il existe des mines de métaux précieux; on connaît des gîtes d'argent, de

plomb, de soufre ; le fer, le marbre, l'ardoise, y abondent. Le cristal y a été trouvé en groupes gigantesques. Le sel y est peut-être aussi commun ; mais, à l'exception des salines d'Aigle, la Suisse en a une telle disette qu'elle dépend pour le sel de la France et de l'Allemagne, et qu'elle est obligée de faire des traités diplomatiques pour en obtenir des fournitures régulières.

De tous côtés on voit sourdre des eaux thermales, sulfureuses, ferrugineuses, de l'asphalte, ou les eaux les plus limpides et les plus saines, dont le cours généralement rapide anime tous les paysages et entretient la vivacité des diverses nuances de verdure qui couvrent les vallons et les flancs des montagnes, lorsqu'elles ne sont pas dépouillées de la terre végétale. Car les destructions et bouleversemens continuent sans cesse dans les hautes montagnes, et y produisent quelque-

fois des catastrophes épouvantables; j'aurai occasion d'en signaler plusieurs dans les divers cantons.

Qui ne sait que cette énorme quantité de neige qui tombe, pendant neuf mois de l'année, sur les Hautes-Alpes, s'y entasse, se fond en partie pendant le court été, et se transforme en masses de glaces qui gagnent quelquefois peu-à-peu en surface et en épaisseur, et finissent par former, autour des cimes ou dans les vallées et défilés, des manteaux de glace, des plaines, des champs de cent à cent cinquante pieds de profondeur, et d'une lieue de long; dont la surface grise, verte ou bleuâtre, tantôt unie, tantôt ondulée comme une mer agitée, ou hérissée de pics, d'aiguilles, de tours sous les formes les plus bizarres, se crevasse, à l'approche des tems doux, avec le bruit du tonnerre, et glisse quelquefois en partie dans les régions inférieures? Les eaux s'amas-

sent au-dessous de ces champs glacés, se frayent des chemins, et creusent des galeries et des arcades sous des ponts solides de glaces et de neiges. On compte, dans les Alpes, depuis le Mont-Blanc jusqu'aux frontières du Tyrol, environ quatre cents glaciers, qui couvrent un terrain de l'étendue d'une centaine de lieues.

On a cru remarquer qu'ils commencent à descendre et à envahir des pâturages qui autrefois étaient hors de leur atteinte. Ce fait qui, à la vérité, a eu lieu en quelques endroits, ne paraît pourtant pas autoriser à concevoir des craintes pour la sûreté de la Suisse. Comme la température de ce pays n'a point changé, il n'est pas vraisemblable que les glaciers gagnent plus d'étendue qu'ils n'en avaient; des circonstances locales peuvent quelquefois les faire glisser ou propager au-dessous de la ligne ordinaire de la glace perpétuelle.

Il est inutile de parler en détail des avalanches ou lavines de neige qui se détachent du haut des montagnes au souffle du vent ou à la moindre commotion de l'air, se précipitent en se grossissant à chaque seconde, arrachent ou coupent les arbres, les rocs, les chalets, arrêtent le cours des rivières, et bouleversent tout sur leur passage, jusqu'à ce que les vallées ou les précipices reçoivent ces amas énormes de débris de toute espèce. Tout le monde sait que, lorsque la neige est molle, le son des clochettes des bêtes de somme, ou un simple cri, sont capables de donner lieu à ces désastres, et de mettre le voyageur même dans le plus grand péril. On connaît moins les avalanches accompagnées de tourmentes ou d'ouragans, et appelées *arcins* ; c'est lorsqu'un violent vent s'insinue entre une couche de neige ancienne et durcie et entre la neige nouvelle, que celle-ci glisse sur l'autre, ga-

gne un volume et une rapidité effrayante, et fait naître dans sa chute un ouragan auquel rien ne résiste, et qui devient mortel aux hommes et aux animaux qui se trouvent dans la direction de cette tempête neigeuse.

Il est curieux d'observer les progrès de la végétation des Alpes, depuis la ligne élevée où elle commence, jusqu'aux vallées où elle est dans toute sa richesse.

La Suisse, dit Haller (*), présente en petit au botaniste toutes les contrées de l'Europe, depuis la Laponie, et même depuis le Spitzberg jusqu'à l'Espagne. Autour des glaciers et dans les hautes vallées, où règne la même température que sur les bords de la mer glaciale, et où l'été ne dure que cinq semaines, pendant lesquelles il tombe même quelquefois de

(*) Voyez l'introduction à son *Histoire des Plantes de la Suisse*.

la neige, croissent la renoncule à calice velu, la saxifrage à feuille de bruyère, et le saule nain à feuille d'orme, comme sur les côtes du Spitzberg et du Grœnland. Au-dessous des glaces éternelles on trouve d'abord des pâturages maigres, couverts d'un gazon très-court, qui n'est brouté que par les moutons et les chèvres. Ce sont des plantes noires, vivaces, presque toutes à fleur blanche, et très-aromatiques; elles conservent mieux que les plantes des plaines leurs couleurs dans les herbiers.

C'est au-dessous de ces pâturages qu'on en trouve de plus gras pour les vaches; mais elles ne peuvent y paître que pendant quarante jours: tout le reste de l'année la neige recouvre la végétation qui y présente une foule de plantes alpines, dont plusieurs croissent en Laponie, en Sibérie, et au Kamtschatka, et qui, en Suisse, ne prospèrent que sur les plus

hautes montagnes. C'est-là aussi qu'on aperçoit les premiers arbustes, des sabinnes et des aroles, des rhododendron, des myrtilles, et de petits saules à feuille de bruyère et de serpolet.

Un peu plus bas, les pentes sont ombragées par des forêts de sapins et de mélèzes, ou couvertes de beaux gazons, dans lesquels on distingue la grande gentiane à fleur jaune, l'ellébore blanc, la campanule à feuille de drave, l'épiaire brun, etc.

Dans les régions subalpines qui, s'étendant au pied des Hautes-Alpes, présentent un mélange agréable de vallons et de coteaux, de champs, de prés, de forêts et de rivières ou de lacs, on voit parmi les plantes connues quelques-unes des Alpes dont les semences ont été apportées par les torrens, et qui végètent là comme des étrangers que le sort a entraînés loin de leur patrie.

Viennent enfin les plaines couvertes de moissons et de vignobles, et les vallées exposées au soleil, où prospèrent les végétaux de la France méridionale, de l'Italie et de l'Espagne. Le Valais et la Valtelline fournissent un vin aromatique qui a beaucoup de fumet. Ainsi les végétaux placés sur les deux extrémités de l'échelle végétale en Suisse, les herbes voisines des glaces, et le raisin brûlé par le soleil du midi, se distinguent par leur arôme.

La beauté des paysages de la Suisse est un sujet inépuisable pour les poètes et les peintres; mais lorsqu'après avoir admiré leurs descriptions et leurs tableaux, on voyage sur les Alpes, on sent vivement l'impuissance de l'art, de rendre sensibles les beautés sublimes de la nature. Cet air pur et calme que l'on y respire, l'aspect imposant de ces montagnes colossales chargées de glaciers; l'impression que produisent sur les sens ces pâtu-

rages embaumés de l'arome des plantes, toutes les nuances de la verdure, cet horizon immense, ces chalets solitaires entourés de rochers et de sapins ; la fraîcheur des eaux vives qui jaillissent dans tous les petits vallons, ces nappes d'eau bleuâtre qui brillent dans le lointain dans les bassins des montagnes ; la réunion de tant d'objets divers ne peut se reproduire sous le pinceau de l'artiste ni sous la plume du poète ; l'imagination peut se la figurer ; mais la réalité est encore au-dessus des tableaux de l'imagination : elle y ajoute toujours des incidens, dont on n'a guère d'idée dans les pays de plaine. Tantôt ce sont des vapeurs qui couronnent la cime du rocher d'où se précipite un torrent, en sorte qu'il paraît sortir des nues ; tantôt ce sont des brouillards qui remplissent les vallées et toute la région inférieure, au point de faire croire au voyageur, arrivé au som-

met d'une montagne, qu'il se trouve dans une île au milieu de l'océan ; tantôt c'est la foudre qui de toutes parts s'élançe d'épais nuages d'une teinte de cuivre rouge, et sillonne les airs au-dessous du spectateur, autour duquel l'air est d'une sérénité parfaite ; tantôt ce sont les derniers rayons du soleil qui éclairent les pyramides, les plaines et les champs de glaces au haut des Alpes, leur donnent les formes les plus fantastiques et les couleurs les plus variées et les plus vives, les rapprochent de l'œil du spectateur, et leur laissent, en se retirant, une teinte pâle et grisâtre qui les a fait comparer à de grands spectres ; quelquefois il semble que les arêtes et brèches des rochers et des glaciers s'appuient sur les nuages, et composent des citadelles aériennes ; d'autres fois les nuages paraissent s'étayer à leur tour sur deux montagnes opposées, et former, en se rejoignant, une arcade

immense, au-dessous de laquelle on aperçoit, dans le lointain, un paysage charmant, éclairé par le plus beau soleil (*).

En un mot, la nature réserve toujours, pour l'étranger qui voyage en Suisse, des sujets de surprise, et il serait souvent tenté de croire qu'il est transporté dans un monde nouveau.

Les mœurs des habitans, et le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire, n'offrent pas moins d'intérêt.

Les Helvétiens, ancêtres des Suisses, peuple d'origine Celte ou Gauloise, vivaient dans une obscure pauvreté, au milieu de leurs rochers et de leurs épaisses forêts infestées par les bêtes fauves, quand César, craignant leur esprit bel-

(*) *Lettres sur un genre de beautés particulières, ou perspectives de Montagnes*, dans le tome IV du *Conservateur Suisse*. Lausanne, 1813.

liqueux, les conquit. Les Romains fondèrent en Helvétie des colonies, et y érigèrent des monumens dont il reste encore des débris. Quand les peuples barbares se partagèrent l'empire romain, tombé en décadence, l'Helvétie fut incorporée en partie dans le royaume que les Bourguignons fondèrent entre le Rhône et le Rhin, et le reste fut occupé par les Allemands de la Souabe. Les rois francs, vainqueurs des Allemands et des Bourguignons, eurent aussi l'Helvétie pour prix de leur victoire. Ils remplirent ce pays pauvre d'églises et de couvens. Ils y propagèrent le christianisme. Ce fut à-peu-près tout ce que la Suisse leur dut. Les nobles hérissèrent de leur côté toutes les campagnes de châteaux forts et de donjons. Sous les Carlovingiens la Suisse resta partagée entre les souverains d'Allemagne et de Bourgogne; elle fut soumise enfin aux empereurs du premier-

de ces pays. Mais les empereurs, dont l'ambition tendait à régner à-la-fois en Allemagne et en Italie, quoiqu'ils eussent bien de la peine à se faire obéir dans une de ces contrées, ne purent exercer qu'une autorité faible sur un pays qui ne paraît pas fait pour obéir jamais à des étrangers.

Les principaux vassaux de l'empire en Suisse se rendirent indépendans; les évêques et les abbés étaient presque aussi libres par leur rang, et les principales villes par leur industrie et leur commerce.

Dès l'an 1291, Schwitz, Uri et Unterwald, que les Alpes séparaient de l'empire germanique, et qui en dépendaient toujours faiblement, firent un traité d'alliance que l'on conserve encore, et dans lequel ils se promettent des secours mutuels. Ce traité, peu connu, servit de base au pacte qui fut signé à Brunnen en

1315, après la bataille de Morgarten (*).

L'un des principaux seigneurs suisses, Rodolphe de Habsbourg, étant parvenu à l'empire germanique, continua de maintenir sa patrie dans cet état à moitié indépendant; mais son fils Albert voulut exploiter la Suisse comme pays conquis, et la fit administrer despotiquement par des baillis nobles. Ce fut alors que la Suisse donna ce grand exemple de patriotisme et d'amour pour la liberté, qui sera toujours un modèle pour les peuples modernes, et trouverait, il faut le souhaiter, des imitateurs toutes les fois que cette nation gémirait sous une oppression semblable. Trois cantons alliés, Schwitz, Uri et Underwald, dont le premier eut et mérita l'honneur de donner son nom à une patrie affranchie, résolurent de secouer le

(*) Voyez le traité de 1291, dans le tome II du *Conservateur Suisse*. Lausanne, 1813.

joug de l'étranger, et trois hommes sans autorité, sans pouvoir, sans fortune, Werner de Stauffach, Walter Furst et Arnold de Meléthal se dévouèrent par un serment fait dans la nuit du 17 novembre 1307, sur les bords du lac des quatre cantons, à cette cause sacrée. Le 1^{er} janvier 1308, la révolution éclata; les bail-lis autrichiens furent chassés du pays, les cantons s'affranchirent et soutinrent leur entreprise avec le même héroïsme qui la leur avait inspirée. En 1315, ils défirent l'armée de leurs anciens maîtres sur les hauteurs de Morgarten; après ce succès, qui décida le sort de la nouvelle république, les trois cantons firent une alliance perpétuelle, à laquelle accédèrent peu-à-peu cinq autres cantons, savoir: ceux de Lucerne, Zurich, Glaris, Zug et Berne. Le reste de la Suisse ne se joignit pas encore à la cause nationale, et ce furent les huit cantons seuls qui repoussèrent

toutes les tentatives faites par l'Autriche pour ressaisir son pouvoir, et qui fondèrent la liberté de la confédération. Ce ne fut qu'un siècle après que les cantons de Fribourg et Soleure y entrèrent ; Bâle, Schaffhouse et Appenzel ne s'y joignirent qu'au commencement du seizième siècle.

La noblesse s'était liguée en grande partie avec l'Autriche contre le peuple suisse : elle se ressentit de la supériorité des paysans. Elle perdit son grand pouvoir, s'expatria, ou tomba dans l'obscurité. Il n'y eut qu'un petit nombre de nobles qui firent cause commune avec les citoyens.

Affranchis de l'Autriche et de la féodalité par leurs victoires et par leur triomphe éclatant sur Charles-le-Téméraire, les Suisses seraient devenus le premier des peuples, ou du moins un des premiers peuples, si un seul esprit avait animé leur

nation, si un génie supérieur à la barbarie des tems avait présidé à leurs conseils.

Malheureusement la division naquit avec leur liberté. Des guerres civiles affaiblirent des cantons qui auraient dû réserver toute leur force contre les ennemis du dehors. On les vit tour-à-tour combattre et seconder les souverains étrangers, et habituer leurs voisins à intervenir dans leurs affaires. Aucune assemblée vraiment nationale ne se forma dans le sein de la Suisse, et ces républicains, qui renouvelèrent quelquefois les traits de patriotisme et de grandeur des républiques anciennes, ne connurent jamais l'éloquence populaire. Il leur fut plus aisé de produire des soldats que des hommes d'état et des orateurs. Partout il se forma un esprit de canton; mais on ne vit point croître l'esprit national. La noblesse avait perdu son influence et ses richesses dans les révolu-

tions républicaines; mais l'aristocratie ne fut extirpée que dans une partie de la Suisse. Elle se reproduisit dans le reste du pays sous la forme du patriciat, et y jeta de si profondes racines, que les dernières révolutions même n'ont pu la détruire.

Quelquefois les Suisses démentirent encore plus fort leurs principes de liberté et d'indépendance. A mesure qu'ils affranchirent le reste de la Suisse du joug étranger et féodal, ils s'arrogèrent la souveraineté sur ces provinces, et les exploitèrent à leur profit, au lieu de les faire jouir de la même liberté qu'eux-mêmes. On vit le canton de Berne, ou plutôt le patriciat de cette ville, déshonorer le républicanisme suisse, en exerçant un despotisme odieux sur le pays de Vaud, après avoir arraché ce pays aux ducs de Savoie, ainsi que sur l'Argovie, etc. Ces provinces conquises ont gémi jusqu'à la fin du

dix-huitième siècle sous le joug patrien.

L'avidité du gain fit prendre aux Suisses, comme aux Allemands et à d'autres nations pauvres, l'habitude peu honorable de mettre des troupes à la solde de puissances plus riches. Tout le monde n'a pas le droit de blâmer cet usage ; nous avons vu de nos jours des empereurs, des rois et des landgraves engager leurs soldats au service ou dans la cause des états opulens à raison de tant de pièces d'argent par tête. Mais la Suisse est le seul pays qui ait changé le louage des soldats en habitude nationale. Depuis quelques siècles on la voit contracter des stipulations pécuniaires pour mettre ses fils au service de ses voisins ; et tel est l'effet de ces louages honteux que lors de l'invasion des Français en Espagne on a vu des Suisses à la solde des deux armées ennemies, combattre les uns contre

les autres, et être commandés par des chefs du même nom et de la même famille. Ce qu'il y a de pis, c'est que ces républicains soldés ont souvent été employés à la défense du despotisme, et qu'après avoir gardé les palais des monarques, les Suisses rapportent dans leurs chalets des opinions et des habitudes contraires aux mœurs de leur patrie.

Toutefois il est juste d'avouer que la fidélité scrupuleuse avec laquelle la Suisse a toujours rempli des engagements de ce genre, diminue le blâme qui rejait sur elle. La France surtout, ou pour parler plus exactement, les rois de France ont toujours pu compter sur le dévouement des Suisses, qui a mérité de passer en proverbe; et quoique des mercenaires soient rarement capables de grands sacrifices, les troupes suisses n'ont jamais redouté la mort quand il s'est agi du salut de leurs maîtres. On

connaît la réponse d'un envoyé suisse à un ministre de France, qui prétendait qu'on pourrait paver la route de Paris à Bâle avec tout l'argent que les Suisses avaient coûté à la France : Ajoutez, dit l'envoyé, que l'on pourrait remplir un canal de la même longueur avec tout le sang que les Suisses ont versé pour votre royaume. A la bataille de Rosbach, Frédéric II s'étonnait de *ce mur de briques rouges*, c'est-à-dire, des régimens suisses de l'armée du prince de Soubise, qui tenaient encore lorsque les autres corps ennemis étaient déjà mis en désordre; et le 10 août 1792, les Suisses périrent sur les marches du trône de France.

Mais cette fidélité n'empêche pas que les fournitures d'hommes ne soient contraires à l'honneur de la république et justement désapprouvées par les nations dont les gouvernemens croient avoir besoin de secours étrangers.

La réforme de Luther devint un nouveau sujet de division pour les Suisses : quelques cantons embrassèrent la nouvelle doctrine ; d'autres restèrent opiniâtrément attachés à l'ancien culte, et refusèrent toute amélioration ; dans d'autres encore il s'établit un mélange des deux cultes. Il se forma une ligue catholique contre une ligue protestante ; on se fit la guerre pour des croyances, on persécuta de part et d'autre, et il s'en fallut beaucoup que tout le monde fût aussi raisonnable que le pasteur Tschudy, qui, disant le matin la messe aux catholiques, et prêchant le soir aux protestans, répondit au reproche d'exercer ce double office, qu'il était chrétien toute la journée.

Les cantons protestans, étant plus accessibles aux progrès des lumières, ont fait aussi les plus grands pas dans la civilisation, et ce sont aujourd'hui les plus

florissans de la Suisse; tandis que dans les autres l'ignorance et la misère vont quelquefois de pair, et affligent les regards du voyageur.

Bref, la politique et la religion avaient fait dans la Suisse des partages qui détruisaient de toute manière cette unité qui lui eût été nécessaire pour sa durée et son indépendance. On y voyait d'abord treize cantons maîtres absolus de plusieurs provinces : c'étaient Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald, Zug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse et Appenzel; puis la classe des confédérés dont les députés assistaient aux diètes générales des treize cantons; de ce nombre étaient l'abbaye de Saint-Gal, la ville de Saint-Gal, Bienne, le Valais et Mulhouse. Une troisième classe comprenait les états alliés de tous ou de quelques cantons, et n'ayant point de députés aux diètes générales; savoir : les

trois ligués grises, Neufchâtel et Valengin, l'évêché de Bâle, et Genève. Enfin une quatrième classe contenait deux petits territoires indépendans, Gersau et l'abbaye d'Engelberg, qui étaient protégés par les quatre cantons du lac.

Voilà la bigarrure qu'offrait la Suisse, quand vers la fin du dix-huitième siècle une révolution éclata en France, et étendit ses suites sur les pays voisins. Des magistrats chargés de pouvoirs spéciaux, et appelés représentans, furent envoyés par le gouvernement suisse à Bâle, comme il en avait usé plusieurs fois dans les cas d'urgence, pour détourner les dangers d'une invasion. Mais à l'approche de l'armée républicaine, tous les Suisses opprimés par leurs compatriotes saluèrent ces secours inattendus, et leurs troubles en favorisèrent l'entrée. Berne fit un effort pour défendre son patriciat; ce système go-

thique s'éroula devant les défenseurs des principes de l'égalité et de la liberté.

Malheureusement ces principes furent violés par le gouvernement même qui affranchissait les provinces opprimées. Ses troupes envahirent les cantons démocratiques comme les oligarchiques, et les forcèrent d'échanger leur constitution pure et antique contre un régime modelé sur celui de la république française. Cette violence indigna un des plus grands partisans de la révolution, au point qu'il s'écria au conseil des cinq cents : « O guerre impie, dans laquelle il semble que le directoire français ait eu pour objet d'égorger la liberté dans son berceau, et de punir les rochers helvétiques de lui avoir donné le jour ! Dignes émules des Gessler, les triumvirs ont voulu aussi exterminer la race de Guillaume-Tell ; les chefs des familles démocratiques sont morts en défendant

l'entrée de leur petit territoire et la violation de leurs foyers ; leurs troupeaux effrayés ont fui dans le désert, et les sources du Rhin, du Rhône et de l'Adda ont porté à toutes les mers les larmes des veuves éplorées (*) ».

En effet, dans ces cantons le peuple avait eu la sagesse de réserver pour lui-même le droit de gouverner, qu'ailleurs on avait laissé envahir par des castes ou des classes ; il se gouvernait avec une simplicité admirable, sans faste, sans bruit, sans le moindre désordre. Dans les ligues grises, presque chaque commune était une petite république, et ne dépendait que d'elle-même.

Une république une et indivisible, imposée par une puissance étrangère, ne pouvait plaire aux habitans d'un pays divisés, par la nature et par des habi-

(*) Discours de M. Carnot.

tudes invétérées, en petits états. Ainsi, malgré le service signalé qu'elle rendait en détruisant le régime oligarchique et les restes de la féodalité, elle fut abandonnée, et lorsqu'après les guerres de la France contre ses ennemis, guerres dont la Suisse était devenue le théâtre pour surcroît de son malheur, la paix eut été rétablie, un acte dit *de médiation*, parce que le premier consul de France en fut le médiateur, rétablit en 1802 la confédération, et fonda un nouveau régime qui restreignit un peu la démocratie, mais qui abolit aussi les abus intolérables de l'oligarchie et du régime féodal. Le bienfait eût été plus grand, si cet acte de médiation n'avait pas mis la Suisse dans la dépendance entière de son auteur, qui d'ailleurs incorpora dans l'empire français des portions considérables de la confédération helvétique, entre autres Genève et le Valais.

Lors de la formidable coalition des puissances d'Europe contre le despotisme du gouvernement français, à la fin de 1813, la Suisse professa la neutralité, et ne fut pourtant pas capable de la faire respecter. Les alliés violèrent son territoire avec ou sans son aveu ; l'acte de médiation fut annullé, quoiqu'il eût été librement adopté par tous les cantons. L'intégrité du territoire suisse fut rétablie ; le nombre des cantons fut porté à vingt-deux ; un nouvel acte politique fut dressé au congrès de Vienne : mais comme ce congrès, tourmenté par les intrigues des partisans du pouvoir absolu, tourna au profit des souverains, au lieu d'être dirigé franchement dans l'intérêt des peuples, ainsi qu'on l'avait promis à l'Europe, les droits des hommes furent sacrifiés dans cet acte aux vues ambitieuses du pouvoir ; l'aristocratie ressaisit une partie de ce qu'elle avait

perdu dans les révolutions ; et la Suisse, forcée de renoncer aux principes libéraux qui avaient fait la base de ses constitutions antérieures, n'acquit ni force morale ni force politique par ces derniers changemens. Sa diète, bien éloignée de la marche libre, publique et vraiment républicaine du congrès des États-Unis, est tout aussi mystérieuse, circonspecte et restreinte qu'elle l'était autrefois, et la prise en considération ou *l'ad-referendum* y entraîne les mêmes longueurs que lors de l'ambassade de Bassompierre, dont le domestique disait que son maître était assez content des avoyers, landammans et bannerets, à l'exception d'un monsieur *Referendum*, dont la lenteur le mettait souvent de mauvaise humeur.

La liberté de la presse est à-peu-près nulle en Suisse, et la liberté individuelle y éprouve souvent des entraves. Obligée

Éviter soigneusement tout ce qui peut déplaire aux monarchies qui l'entourent, la Suisse a perdu cette attitude fière qui, anciennement, convenait si bien à son républicanisme, et qui inspirait du respect à ses voisins. On verra dans le cours de cet ouvrage, combien les constitutions particulières des cantons restreignent les droits des citoyens, et violent ouvertement les principes des républiques.

Cependant, malgré ce changement affligeant dans la situation de la Suisse, c'est encore un des pays où l'ami de la nature et de l'humanité aime le mieux à voyager et à séjourner. Le faste des cours et l'opulence des grands seigneurs et des prélats n'y insultent pas à l'indigence du peuple; l'intrigue effrontée n'y est pas toujours aux aguets pour accaparer la récompense due au mérite modeste; les fortunes y sont généralement modiques, et celles qui s'élèvent beaucoup au-dessus

des autres, sont pour la plupart le fruit honorable du travail. Disséminés sur la surface du pays, et séparés par les rochers, les glaces, les lacs et les bois, les hommes s'ils gagnent moins en lumières, perdent aussi moins en simplicité de mœurs ; au milieu des riantes campagnes, ils peuvent vivre avec peu ; et ce peu, c'est leur champ, leur pâturage, leur bétail qui le leur fournit. Cette vie pastorale, que l'histoire des patriarches peint sous des couleurs si attrayantes, a encore beaucoup de charmes en Suisse, où une nature imposante et belle ou terrible donne à cette vie un caractère particulier.

On conçoit comment le pâtre suisse, au milieu de ses Alpes, peut rester indifférent à ce qui se passe sur le globe, et n'aimer rien autant que ses pâturages, ses chalets, ses vallées, où ses pères ont eoulé une vie douce, calme, et occupée comme la sienne. Où trouverait-il ail-

leurs cette égalité des conditions, cette liberté garantie par sa pauvreté et par la modération de ses désirs ; où trouverait-il cet air pur et frais, cette végétation vivace, ces eaux limpides et abondantes, ces paysages pittoresques des Alpes ? Qui ne sait quel effet a souvent produit sur le Suisse, à l'étranger, le simple air pastoral ou *Ranz-des-vaches* qu'il entendait sur les montagnes de sa patrie, exécuté par le cor des pâtres et répété par les rochers, au bruissement des sapins agités par le vent, ou des eaux tombant en cascade, et au tintement des clochettes du bétail ? Ces sons, proférés sans art et sans harmonie, et auxquels s'adaptent des paroles en patois, ont été notés plusieurs fois par les musiciens qui ont voulu donner aux citadins une idée de ce fameux air dont l'effet est si magique ; mais il ne faut pas s'étonner qu'il leur paraisse si insignifiant : dans les concerts ou les salons

il lui manque tous les accessoires sans lesquels le Suisse ne peut se le rappeler. Les chansons des pâtres suisses sont si nombreuses qu'on a pu en former récemment un recueil considérable (*). Mais le *Ranz-des-vaches* est seul fameux. Je le donne ici tel qu'il a été publié en Suisse, de préférence aux versions qui en ont été publiées en France (**).

On sait que le *Ranz-des-vaches*, entendu dans l'étranger, a fait quelquefois sur

(*) *Recueil des Ranz-des-vaches suisses et des chansons populaires des Alpes.* (En allem.) Berne, 1812. Voyez aussi les *Recherches sur les Ranz-des-vaches, ou sur les chansons pastorales des Bergers de la Suisse*, avec musique ; par M. Tarenne. Paris, 1813.

(**) *Conservateur Suisse*, tome I. Comparez le *Dictionnaire de Musique* de J.-J. Rousseau; *l'Essai sur la musique ancienne et moderne*, par Laborde; l'ouverture de *Guillaume Tell*, de Grétry, et la *Méthode de Piano*, de M. Adam.

les soldats suisses une si vive impression qu'il leur a donné ce qu'on nomme le mal du pays, et les a engagés à désertier pour regagner leurs montagnes; en sorte qu'il a fallu défendre de jouer cet air dans les régimens, et même de le *siffler*.

Qui ne croirait d'après cela que de tous les peuples le Suisse est celui qui a le plus d'attachement à son pays natal ? Néanmoins il n'y a presque pas de peuple chez lesquelles émigrations soient plus fréquentes. On voit les Suisses abandonner en foule leur contrée, afin de fonder des colonies dans toutes les parties du monde, ou chercher fortune dans les grands états.

Pour l'expliquer cette contradiction, il faut se rappeler que tous les Suisses ne mènent pas cette vie pastorale si douce, si paisible, si digne d'envie. L'agriculture occupe aussi une partie de la nation. Or les récoltes ne sont pas toujours suffisan-

tes, et de mauvaises années donnent quelquefois lieu à une grande misère.

Les Suisses sont en outre un peuple industriel. Ils ont établi chez eux plusieurs branches d'industrie, dont les produits sont destinés en grande partie pour des pays plus riches que l'Helvétie ; c'est avec ses marchandises et avec ses productions agricoles, que la Suisse achète ce qui lui manque. Mais depuis que l'égoïsme commercial s'est emparé de tous les peuples de l'Europe, les Suisses trouvent les douanes fermées de quelque côté qu'ils se tournent ; tandis qu'eux-mêmes sont toujours restés fidèles au principe de la liberté du commerce. Ils trouvent encore à placer avantageusement leurs soldats ; mais les douaniers de l'étranger repoussent leurs fromages, leurs montres, leurs mousselines, leurs soieries, ou les grèvent de droits d'entrée. Les cabinets diplomatiques font

toujours de belles déclarations sur le vif intérêt qu'ils prennent à la prospérité de la république suisse ; mais le fait est, qu'ils paralysent son industrie par les entraves qu'ils mettent à ses exportations. Il en résulte une stagnation du commerce et de l'industrie, qui répand beaucoup de misère dans l'intérieur de la Suisse.

Enfin, dans les cantons catholiques, le goût des processions, des pèlerinages et d'autres actes de dévotion inutiles, propagé par les moines, a donné lieu à une fainéantise qui nuit essentiellement à l'agriculture et à l'industrie, et augmente le nombre des malheureux. Quelquefois aussi les hommes se découragent de lutter sans cesse, avec leurs faibles moyens, contre une nature dont les catastrophes détruisent en une heure l'ouvrage d'un siècle, et déjouent tous les efforts, toutes les peines du paysan. Voilà pourquoi on re-

marque dans quelques parties de la Suisse une négligence affligeante de tirer parti des ressources du sol; tandis que d'autres parties, admirablement cultivées, peuvent servir de modèles aux nations voisines. C'est surtout ici que nous voyons les heureux effets de la liberté : partout où l'aristocratie et le sacerdoce avaient cessé d'asservir les Suisses, et où les lois sociales les plus simples avaient remplacé l'ancienne servitude, on a pu remarquer aussi la plus longue prospérité et le plus de bonheur. Dans les contrées, au contraire, où l'oligarchie et le clergé tenaient le paysan courbé sous leur joug, les hommes avaient perdu toute énergie, toute élévation de sentiment; serviles et taciturnes comme des esclaves, ils avaient oublié leurs droits, et ne savaient plus qu'obéir machinalement sans faire usage de leur raison.

Si tout le sol était cultivé comme il l'est

dans plusieurs plaines et vallées, où les hommes ont fait des travaux étonnans pour vaincre tous les obstacles que leur opposait la nature, les 1,800,000 habitans qui forment la population de la Suisse, y trouveraient aisément de quoi subsister, et n'auraient pas besoin de s'expatrier en partie pour vivre. Il y a long-tems qu'en Suisse même on s'élève contre les émigrations qu'on regarde plutôt comme une manie que comme un besoin.

Les Suisses n'ont point de langue nationale; ils n'en ont pas même de généralement adoptée; les cantons voisins de la France parlent un français mêlé de quelques provincialismes; sur les frontières de l'Italie c'est l'idiome italien qui prédomine; quant au reste de la Suisse la langue allemande se parle dans les classes qui reçoivent de l'éducation; les autres conservent dans leurs patois

beaucoup de débris de l'ancien langage germanique; une longue suite de siècles n'a pas été capable d'effacer ces traces de la langue des Germains dans les contrées où les relations avec les autres peuples ne sont pas fréquentes, et où les hommes vivent pour ainsi dire isolés au milieu de leurs troupeaux. Ce que ce patois a de singulier, c'est le grand usage de terminaisons diminutives en *li, ji, chi, ti*, etc. Les noms appellatifs et les noms propres, les verbes, les pronoms, tout est susceptible de ces formes qu'on emploie quelquefois assez à contre-sens, si toutefois l'usage n'en a pas déjà détruit le sens véritable; un pâtre robuste parle de son *petit bras*, de son *petit œil*; il n'est pas Martin ou Jean, mais petit Jean, petit Martin, et eût-il six pieds de haut. On sait l'abus que l'on a fait aussi dans le français de ces terminaisons naïves et souvent enfantines avant que

la langue eût été épurée et fixée par les écrivains classiques. Si les Suisses manquent d'un idiome national, en revanche leurs patois et dialectes, très-nombreux, leur sont propres ; on en a compté soixante-douze ; c'est du moins en autant de dialectes et patois que M. Stadler, auteur d'une *Dialectologie suisse* (*), a publié l'oraison dominicale ; il est vrai que plusieurs de ces patois diffèrent plus par la prononciation que par le fond ; dans les soixante-douze patois et dialectes, l'auteur que je viens de citer en compte quarante-un allemands, vingt-un français, huit italiens et six *romands*. Quant à ces derniers j'y reviendrai dans

(*) *Les langues des cantons de la Suisse, ou dialectologie suisse éclaircie par des notes grammaticales critiques, avec la parabole de l'enfant prodigue dans tous les dialectes suisses.* Aran, 1819, in-8°

la description des cantons où ils se parlent; je dirai seulement ici que le romand paraît contenir beaucoup de débris de celle que parlaient dans la haute antiquité les peuples de la race gauloise.

Sous le rapport des lettres la Suisse rivalise honorablement avec les grands états, et elle fait à peu de frais ce qui dans les monarchies est ordinairement une somptuosité très-onéreuse pour le peuple. Genève, Bâle, Zurich et même de très-petites villes ont d'excellens établissemens d'instruction qui coûtent peu à l'état; le zèle patriotique des citoyens supplée aux faibles moyens des cantons. C'est à ce zèle que sont dues ces assemblées littéraires et savantes qui se tiennent alternativement dans les divers cantons et auxquelles se rendent les savans et les artistes, ainsi que les amateurs des arts et des lettres de toute la Suisse. Il y en a pour l'his-

toire naturelle, pour la médecine, pour la théologie, pour la musique, pour la peinture et le dessin. On a trouvé ce moyen ingénieux pour remplacer le centre de réunion ou le foyer de lumières qui existe dans les capitales des grands états, et qui manque dans une confédération de petites républiques. On est si peu disposé en Suisse de créer un pareil centre, que les diètes fédérales même se tiennent alternativement dans les principales villes ; en sorte que le gouvernement suisse est en quelque sorte ambulante. Il se peut que ce défaut d'une capitale ait des inconvéniens, quoique certainement il offre aussi de grands avantages. Le principe de l'égalité se maintient mieux quand aucune ville n'a des prérogatives ; la substance de tout le pays n'est pas engloutie par la capitale ; enfin les liens de l'hospitalité et de la fraternité paraissent plus doux et plus nécessaires à des hommes disséminés sur toute la

surface de la république. Aussi ces réunions des hommes instruits de toutes les parties de la Suisse, ainsi que les fêtes rurales et pastorales que l'on célèbre à certaines époques, ont quelque chose de cordial et de fraternel qui ajoute à leur agrément.

Autrefois les cantons se faisaient une gloire de se donner mutuellement des témoignages éclatans de leur hospitalité; un canton donnait des fêtes aux autres, et les habitans de ces cantons qui venaient y prendre part étaient régalez aux frais du public. Ces fêtes étaient quelquefois accompagnées de grandes solennités. Les habitans du canton invité arrivaient chez leurs hôtes, précédés de la bannière et de la musique, armés de l'arbalète ou du mousquet, et accompagnés par l'un de leurs magistrats. Ils étaient reçus également par les magistrats et par la bourgeoisie sous les armes; on donnait des jeux militaires; on proposait

des prix, et on faisait aux étrangers l'honneur de les faire concourir les premiers. Après quelques jours de fête les conviés repartaient sous l'escorte de leurs hôtes, et l'année suivante ils rendaient les honneurs qu'ils avaient reçus. Lorsqu'en 1448 Zurich eut invité aux fêtes de son carnaval la jeunesse de sept autres cantons, il vint dans cette ville quinze cent trente convives, qui tous furent logés chez les bourgeois, et régalingés de fêtes. En 1488, la même ville reçut dans ses murs deux cents habitans des petits cantons, et près de cinq mille habitans des campagnes de Zurich, qui tous furent conviés à un banquet public. Saint-Gall donna, en 1527, une fête semblable à plus de dix-sept cents personnes de divers cantons. Berne ne voulut pas céder à Zurich l'honneur de donner les plus belles fêtes; en 1583 elle reçut dans son enceinte trois cents Zurichois accom-

pagnés de quelques-uns de leurs magistrats, les fêta pendant six jours, et les fit accompagner à leur départ par six de ses conseillers.

Le goût des fêtes était assez général en Suisse dans le moyen âge. Les rigides réformateurs les proscrivirent avec une ardeur outrée qui se manifeste encore dans ces défenses du spectacle, de la danse, et d'autres divertissemens publics, par lesquelles les gouvernemens de quelques cantons gênent la liberté des habitans. Dans leur puritanisme ils s'imaginent servir les mœurs, tandis que celles-ci souffrent constamment du fameux usage du *kilt* ou des visites nocturnes des garçons chez les filles villageoises; usage que ces rigides magistrats tolèrent et qu'ils font même semblant d'ignorer; tandis qu'ils ont les yeux ouverts sur la moindre récréation apparente des habitans de leurs cantons.

CANTON DE GENÈVE.

Nous commencerons par un canton qui, situé à la sortie de la France, a eu des rapports plus fréquens et plus directs de politique et de commerce avec le royaume que le reste de la Suisse, et qui a joué un rôle assez marquant dans l'histoire religieuse des tems modernes, ou, ce qui revient au même, dans l'histoire des progrès de la raison et des lumières.

Le canton de Genève, très-mal arrondi, comprend les rives du Rhône, depuis le point où ce fleuve, sortant du lac Léman, reçoit les eaux de l'Arve jusqu'au défilé de l'Ecluse par lequel il pénètre en France. Une partie des côteaux qui ceignent le lac même, font partie du canton. Ce beau lac, dominé par les Alpes, et s'arrondis-

sant en demi-lune, recevant d'un côté les eaux troubles du Rhône, et les rendant de l'autre dans un état limpide, est la plus belle nappe d'eau que renferment les vallées des Alpes. L'emplacement d'une ville était pour ainsi dire toute marquée au débouché du Rhône. Aussi Genève existe-t-elle depuis la plus haute antiquité, sans avoir jamais changé de nom ni de position. C'est toujours la *Geneva* dont parle César dans ses commentaires (*), assise sur les deux côtés du débouché du lac, et le pont du Rhône occupe probablement encore la place où César en fit rompre un pour empêcher les Helvétiens de se porter au-delà de ce fleuve. La pêche du lac était peut-être alors la principale ressource de Genève. D'après une tradition immémoriale, la

(*) *Extremum oppidum Allobrogum est proximamque Helvetiorum finibus Geneva.*
Liv. 1.

vieille pierre de Niton, qui s'élève auprès de la ville au-dessus des eaux, était un autel de Neptune qui recevait les offrandes et les hommages des pêcheurs. On a trouvé au pied de ce rocher des hachettes et un couteau de cuivre; instrumens qui sans doute avaient servi aux sacrifices. Des inscriptions antiques, que le tems n'a pas détruites, attestent l'éclat du gouvernement romain dans Genève. On se plaint du peu de soin que la ville met à conserver ces débris du règne impérial. Ils rappellent une époque de servitude, il est vrai; cependant ce joug a préparé l'Europe à surpasser encore les arts et les lumières de ses anciens maîtres. La cathédrale gothique de Saint-Pierre, dont la façade a été refaite au dernier siècle sur le modèle du Panthéon de Rome, a remplacé le temple d'Apollon, qui paraît avoir été le dieu par excellence des Genevois latins. Cependant il n'a guère inspiré leurs poètes;

jamais la poésie n'a jeté un grand éclat dans Genève : quant à l'éloquence, les Genevois citent avec fierté le nom de J.-J. Rousseau, et, il faut l'avouer, ce nom est fait pour rappeler le modèle de la véritable éloquence, celle du cœur.

Passons l'époque obscure des premiers rois bourguignons qui, ayant choisi leur résidence à Genève, s'y contentèrent des débris de la grandeur romaine. Il faut encore savoir gré à ces chefs barbares de tout ce qu'ils n'ont pas détruit. Ils préparèrent une époque plus triste, où un seigneur et un prélat, le comte et l'évêque de Genève, s'étant arrogé chacun une juridiction dans la ville, se disputaient cette autorité usurpée avec un acharnement qui ensanglantait quelquefois la voie publique. Singulière manière de régner, que de désoler la paisible bourgeoisie par des querelles où elle avait beaucoup à perdre et rien à gagner ! Ces deux maîtres n'étaient pas

les seuls qui prétendaient régner dans la ville : le chapitre de la cathédrale, le prieur de Saint-Victor, le comte de Savoie, y avaient aussi je ne sais quels titres ; enfin la commune prétendait humblement à se gouverner toutes les fois que les autres se reposaient de leurs rixes. Il n'y avait pas jusqu'à une confrérie, appelée les *Gentilshommes de la Cuiller*, qui n'exerçât des violences contre Genève.

Ce fut enfin le plus fort qui l'emporta. Le comte de Savoie réussit à nommer des évêques ; depuis lors la ville respira ; mais quand il voulut subjuguier la bourgeoisie, il irrita le patriotisme des habitants, que l'art de l'imprimerie commençait à éclairer, et qui recherchaient l'alliance des Suisses pour mieux résister à l'oppression des seigneurs de Savoie. On cite, de ce patriotisme, des traits qui honoreront la vertu romaine. Pécolat

se coupa la langue pour n'être pas forcé par les douleurs de la torture à faire aux Savoisiens des aveux nuisibles à sa patrie. Berthelier, que Rousseau appelle le Caton de sa patrie, et Levrery (noms éternellement chers à la république de Genève), versèrent leur sang sur l'échafaud, le premier pour avoir recherché l'alliance des Suisses, le second pour avoir exprimé toute son indignation sur les usurpations de la Savoie.

L'époque de la réforme fut pour Genève celle de l'émancipation civile et religieuse. Elle devint libre de corps et d'esprit; l'évêque quitta la ville à jamais; toute la bourgeoisie se déclara pour la réforme en 1555, et la république fut solennellement proclamée. Ce fut alors que Genève reçut dans ses murs un des plus grands hommes du seizième siècle, et qui devint pour elle le plus grand des bienfaiteurs. Calvin, réformateur zélé,

homme de mœurs austères, doué du génie de l'éloquence, fut en quelque sorte le législateur de la nouvelle république. Son exemple et ses prédications réformèrent les mœurs des habitans, éclairèrent leur esprit, et leur inspirèrent le goût du travail et de l'étude. Il fit fonder un collège, une académie, une bibliothèque; il leur enseigna même les moyens de défense contre leurs ennemis. Les réglemens et ordonnances qu'il rédigea pour la république ont été observés pendant des siècles. Mais l'histoire ne doit pas oublier que Calvin aussi eut des faiblesses, et qu'il se déshonora en pressant le supplice de Servet, qui prêchait une autre doctrine religieuse. La mort de Calvin, qui eut lieu en 1564, fut un sujet de deuil pour Genève, et jamais elle n'a regretté aucun de ses enfans comme ce réformateur français, à qui elle devait, avec d'autres bienfaits, un esprit public

qui fut sa sauvegarde contre tous les périls.

En effet, elle sut résister dès-lors aux efforts faits par la Savoie pour la subjuguier. Elle se fortifia par son accession à la confédération helvétique, et par une alliance avec les rois de France Henri III et Henri IV contre ses ennemis. Cette petite république attaqua même à son tour, et enleva le pays de Gex à la Savoie. Mais il fallut céder cette conquête à Henri IV, pour prix de son alliance. Malheureusement on trouve toujours des motifs d'intérêt au fond des alliances entre la Suisse et la France, entre une république et une monarchie; et en effet, quel autre motif aurait pu les unir, surtout dans des tems où les grands intérêts de l'humanité n'échauffaient pas encore l'ame des peuples ?

Un grand péril menaça pourtant l'indépendance de ce siège du calvinisme, et

de ce boulevard de la liberté civile et religieuse. Dans la dernière nuit de l'an 1602 le duc Charles-Emanuel de Savoie envoya des troupes surprendre une ville qui bravait sa puissance aux portes de ses états. Les Genevois, se livrant à la sécurité de la paix dans leurs murs fortifiés, ne faisaient veiller, dans cette nuit obscure, que peu de gardes. Déjà les troupes savoisiennes avaient escaladé le bastion de la Corraterie, sans être aperçus de la garde. On prétend qu'un jésuite écossais, se tenant au bas des échelles, encourageait les soldats, en leur disant que chaque échelon était un pas de plus vers le paradis. Au haut de ce bastion les ennemis attendaient leur arrière-garde, et l'aube du jour. Mais une sentinelle, placée plus loin, apercevant des inconnus armés de pied en cap, tira sur eux, et donna l'alerte. On sonna le tocsin, les bourgeois coururent à leurs pos-

tes. Après un combat à la porte de la Monnaie, par laquelle l'ennemi voulut pénétrer dans la ville, les Genevois repoussèrent les assaillans ; de toutes les maisons de la Corraterie on tira sur eux, et ceux qui ne furent pas tués sur le glacis, se précipitèrent du haut du bastion pour sauver leur vie. A quatre heures du matin Genève était délivrée du danger de cette attaque perfide, connue sous le nom de *l'escalade*. Si l'on en peut croire d'Aubigné, le duc de Savoie avait donné au commandant des troupes l'ordre de tuer tous les habitans du sexe masculin, et de piller les maisons ; mais quand il apprit le mauvais succès de la tentative, il s'écria avec humeur : *Dalbigni a fait là une belle cacade !* Henry IV félicita Genève de sa délivrance.

Le jour qui suivit cet échec des Savoisiens, les magistrats et le peuple en rendirent dans les temples des actions de

grâces solennelles. Dans l'ivresse du triomphe on mit à mort treize Savoyens de bonne famille qu'on avait fait prisonniers pendant la nuit. L'un des syndics, Blondel, soupçonné d'intelligence avec les ennemis, fut mis à la question, et termina sa vie dans la honte. L'escalade a été célébrée jusqu'à notre tems par des chansons, des pièces de théâtre, des fêtes. On chanta la victoire, comme pour narguer l'ennemi, dans le patois savoyard. Je citerai ici quelques couplets de cette longue chanson populaire.

Ventre sein gri, se dit le Ra de France,
 Que Zeneva se sai laissa prendre !
 La, mon couzin si e trai azarda,
 Y ne porta pa guere la garda.

En même tan ouna lettra arrive,
 Que le conda fare creva de rire,
 Que désivé lou Savoyar son pra,
 Lou Zenevois lou pardon orendra.

Mai vaissia bein dé atra épenosse,

Quand y viron leu tra citelle rotté ;
 Y ne povion défendre ne monta,
 Y étiké qui furon bein domta, etc.

L'année suivante, la Savoie reconnut, par le traité de Saint-Julien, l'indépendance de Genève. Depuis lors commença pour cette ville une époque de prospérité, qui en fit la première ville de Suisse, sous le rapport de l'industrie, des lumières, de l'autorité. Trop heureuse si elle avait su conserver dans son sein l'union qui l'avait garantie du joug de la Savoie ! Mais dans le dernier siècle il éclata parmi ses citoyens des divisions qui accoutumèrent la France à intervenir dans ses affaires. Quand la révolution française éclata, il se trouva dans Genève un parti disposé à répéter, dans cette petite république, les horreurs qui ensanglantaient la capitale de la monarchie française, et le sang de plusieurs bourgeois estimables coula sur une place qui, depuis co

tems, a été désertée, et qu'on a été obligé de convertir en jardin de botanique, afin que la vue n'en inspirât plus d'aversion aux habitans,

En 1798 un corps de troupes françaises, sous prétexte d'un passage, entra dans la ville, et en prit possession. Au mépris de ses droits d'indépendance elle fut incorporée à la France; en 1813 une autre force armée, celle de l'Autriche, y rétablit la république; Genève devint le vingt-deuxième canton de la confédération helvétique, reçut un accroissement de territoire, et se donna une nouvelle constitution, d'après laquelle le pouvoir souverain est confié à un conseil de deux cent cinquante représentans élus par les citoyens, et présidés par quatre syndics, et à un conseil-d'état de vingt-quatre membres. Ce conseil a l'initiative des lois. Tous les citoyens, âgés de vingt-cinq ans, et payant vingt-cinq florins d'impôts di-

rects, ont le droit d'élection. Ils nomment tous les ans seulement trente représentans, pour remplacer les morts et les plus anciens. Les électeurs ne forment qu'un seul corps, et chaque électeur est obligé de voter trente fois. Cette obligation, qui ne se trouve peut-être dans aucune autre constitution, est évidemment une mesure vicieuse sous tous les rapports. Malgré un défaut aussi choquant, et malgré la longue durée des fonctions des représentans, le mode d'élection adopté à Genève est plus simple et plus raisonnable que le système d'autres cantons.

Les ministres de la religion forment la réunion, appelée la *Vénérable Compagnie*, et chargée de surveiller l'exercice du culte calviniste. Quoique cette compagnie soit généralement portée à la tolérance, elle a pourtant donné quelquefois des preuves d'un attachement opiniâtre à des choses minutieuses.

Sous le rapport de son industrie, la république de Genève n'a pas moins acquis l'estime du monde, que par son goût pour la liberté. C'est à son travail que la plus grande partie des habitans doit une aisance qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer au pied des Alpes. L'horlogerie, qui a été apportée à Genève en 1587 par un français, Charles Cusin, d'Autun, s'est perfectionnée depuis ce tems de plus en plus, et pour cette branche de l'industrie, la réunion de Genève à la France pendant quinze ans a eu de grands avantages. En 1685, Genève comptait cent horlogers et trois cents ouvriers qui fabriquaient cinq mille montres par an. En 1730 on commença de faire des montres suivant le goût des différentes nations, et de les exporter. En 1789, époque de la plus grande splendeur de l'horlogerie genevoise, quatre mille ouvriers, indépendamment de ceux

des villes et villages des environs, se livraient à cette industrie. Réunie à la France, Genève perdit par les guerres continentales toutes ses exportations ; obligée alors de se conformer au goût des Français, elle perfectionna la façon, et trouva une nouvelle ressource dans la fabrication des petites montres de femmes, et des montres et boîtes à musique. Le mécanisme de cette musique, produite par des lames d'acier, occupe déjà trois cents ouvriers ; il les met à même de donner aux montres à répétition des formes aussi commodes et aussi élégantes qu'aux montres ordinaires. On fabrique annuellement à Genève environ soixante-dix mille montres, dont les onze douzièmes sont en or ; et de celles-ci, la moitié se compose de montres de femmes, et le quart de montres à répétition. Il y a des fabriques de cadrans, de ressorts, de spirales, de chaînes ; les cadrans surtout ont un grand débit dans l'étranger.

La bijouterie, également ancienne et florissante à Genève, a triplé ses produits depuis 1789, et porté ses ouvrages à un très-haut degré de perfection. Quoique le nombre des horlogers, bijoutiers et orfèvres, ne se monte plus qu'à deux mille huit cents, tandis qu'autrefois il était au-delà de quatre mille, néanmoins la main-d'œuvre a été tellement raffinée par l'invention des machines, que ces deux mille huit cents ouvriers font plus d'ouvrages que n'en fournissaient les quatre mille. Ils emploient tous les ans environ cinquante-sept mille onces d'or, cinq mille marcs d'argent, et pour deux cent quarante mille livres suisses de pierres fines et de perles.

L'ancienne tannerie est tombée en décadence ; mais la draperie et les fabriques de toiles peintes prospèrent. Depuis l'introduction des mérinos, la manufacture des étoffes de ce nom et des

schals a enrichi l'industrie genevoise d'une nouvelle ressource.

« Il me semble, dit J.-J. Rousseau (*), que ce qui doit d'abord frapper tout étranger entrant dans Genève, c'est l'air de vie et d'activité qu'il y voit régner. Tout s'occupe, tout est en mouvement, tout s'empresse à son travail et à ses affaires. Je ne crois pas que nulle autre aussi petite ville au monde offre un pareil spectacle.

» Visitez le quartier Saint-Gervais, toute l'horlogerie de l'Europe y paraît rassemblée. Parcourez le Molard et les rues basses, un appareil de commerce en grand, des monceaux de ballots, de tonneaux confusément jetés, une odeur d'inde et de droguerie, vous font imaginer un port de mer. Aux Pâquis, aux Eaux-Vives, le bruit et l'aspect des fa-

(*) Lettre sur les spectacles.

briques d'indienne et de toile peinte semblent vous transporter à Zurich. La ville se multiplie en quelque sorte par les travaux qui s'y font : et j'ai vu des gens, sur ce premier coup-d'œil, en estimer le peuple à cent mille âmes. Les bras, l'emploi du tems, la vigilance, l'austère parcimonie : voilà les trésors des Genevois. »

Cette habitude d'une activité constante, portée dans les affaires de l'état, du commerce et de l'industrie, et jointe peut-être aux disputes sur des matières religieuses dont Genève était le théâtre, donnait autrefois aux mœurs des habitans une teinte de roideur et de pédantisme qui leur nuisait aux yeux des français leurs voisins (*). Cette teinte s'est beaucoup adoucie ; mais on croit la dis-

(*) Voltaire parle dans sa Correspondance familière de *Genève la pédante, où il n'y a que des prédicans, des marchands et des truites.*

tinguer encore. Ce que l'on remarque plus facilement, c'est le goût de l'instruction répandu généralement chez les hommes et les femmes. « Avec ce ton dogmatique et froid, dit Rousseau, ils sont vifs, impétueux, et ont les passions très-ardentes; ils diraient même assez bien les choses de sentiment, s'ils ne disaient pas tout, ou s'ils ne parlaient qu'à des oreilles; mais leurs points, leurs virgules, sont tellement insupportables, ils peignent si posément des émotions si vives, que quand ils ont achevé leur dire, on chercherait volontiers autour d'eux où est l'homme qui sent ce qu'ils ont décrit.... Avec ce style un peu guindé, les Genevoises ne laissent pas d'être vives et piquantes... Dans la simplicité de leur parure elles ont de la grâce et du goût; elles en ont dans leur entretien, dans leurs manières. Comme les hommes sont moins galans que tendres, les

femmes sont moins coquettes que sensibles ; et cette sensibilité donne même aux plus honnêtes un tour d'esprit agréable et fin qui va au cœur, et qui en tire toute sa finesse. »

Genève a produit des hommes d'un grand mérite. Il suffit de nommer Casaubon, Burlamaqui, Petitot, peintre sur émail, J.-J. Rousseau, dont elle n'a pas su honorer le génie, Saussure, Charles Bonnet, Tronchin, médecin, Mallet, Necker, Pictet, etc. Elle possède d'excellentes institutions, et c'est de toutes les villes suisses celle où l'on discute le mieux et le plus librement les intérêts publics. Elle a une bibliothèque, mais qui n'est pas assez accessible aux studieux, une direction de bienfaisance, une chambre d'orphelins qui surveille la tutèle des mineurs, un hospice pour les orphelines, un hôpital, une société pour l'encouragement des arts qui

possède une belle collection de copies moulées de statues antiques, une société pour les sciences naturelles, deux autres pour la médecine, une école de dessin, une école pour le chant d'église. Une salle de spectacle a long-tems manqué à la ville. Rousseau pensait que le spectacle corromprait les mœurs de ses concitoyens, et aujourd'hui encore il y a des magistrats rigides qui le proscrivent. Cependant une ville, où l'on travaille avec tant d'activité pour le luxe, n'a pu conserver des mœurs simples. Les bourgeois qui vivent dans l'aisance ont voulu en avoir aussi les jouissances, et le spectacle a fini par être goûté à Genève, comme partout où le raffinement des mœurs rend sensible aux plaisirs de l'esprit.

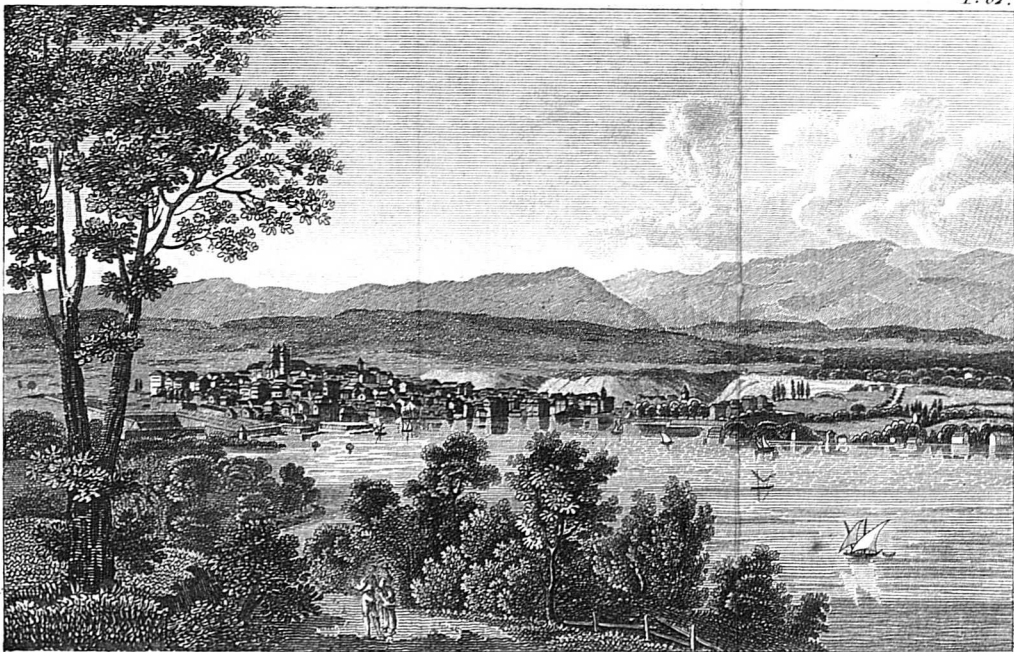
On entre à Genève par de belles avenues; celle de Chambéry ou de la Porte-Neuve est magnifique; le soin avec lequel la ville est fortifiée, rappelle tout ce

que la petite république a eu à craindre de ses voisins. Genève est en général entourée de bonnes fortifications. Une ville riche et située à la convenance de deux puissances qui ont toujours aimé s'agrandir, mais qui, heureusement pour Genève, se sont quelquefois affaiblies entre elles, est obligée à se prémunir contre de nouvelles tentatives de leur part.

Le Rhône divise Genève en deux parties inégales. Une île longue et étroite fait de ce fleuve deux branches, et communique, par deux ponts de bois, avec les rives, ayant sur la droite le quartier de Saint-Gervais, et sur la gauche la ville haute, qui occupe une colline. Ces diverses parties renferment ensemble une population de vingt-deux mille habitans; c'est plus de la moitié de la population de tout le canton. L'intérieur de la ville ne répond pas à la beauté et à l'importance de sa situation, et l'on citerait peu

de monumens qui la décorent; les rues, en parties escarpées, sont bordées de maisons de cinq à six étages de haut; l'ancienne cathédrale, l'hôtel-de-ville, le collège avec la bibliothèque, l'observatoire, la caserne du bastion de Hollande, la machine hydraulique et la tour de l'Île-du-Rhône, attribuée à César comme tant d'autres ouvrages anciens, enfin la Porte-Neuve, voilà à quoi se réduisent à-peu-près les édifices remarquables de Genève.

Mais, sous le rapport des promenades et des points de vue, elle n'a rien à envier à d'autres villes. Si l'on veut jouir du panorama du territoire genevois, il faut monter sur la plate-forme de l'église de Saint-Pierre; pour n'avoir qu'une belle vue, il faut se rendre sur la place Maurice ou sur la terrasse de la Treille. Le mont Salève du côté de la Savoie, et l'Arve qui en contourne le pied pour mê-



Genève.

ter ses eaux à celles du Rhône, et qui arrose les communes de Chesnes-Tonnex, Chesnes-Bourgeries, Plain-Palais, Carouge et Veizi, et, avec le Rhône, celles d'Aires, Russin, Caltigny, commune hérissée de rochers, Avulli et Chanei; les collines de Bernex et Confignon, ainsi que celles de Cologni, le long du fleuve, celles de Pregni et Saconnex, sur le bord du lac, vis-à-vis des hauteurs de Bessingue : voilà les objets qui frappent d'abord le plus la vue. Les plus hautes collines du canton ne s'élèvent pas à quatre cents pieds au-dessus du lac ; mais il ne faut pas oublier que le lac et la ville de Genève sont élevés de onze cents vingt-six pieds au-dessus du niveau de la mer. Cette élévation est cause de la vivacité de la verdure qui couvre le sol du pays, et de la facilité qu'ont les Genevois d'entretenir des jardins. Aussi la commune de Plain-Palais, auprès de la ville, en est-

elle couverte. On n'y connaît point la sécheresse ; l'eau y abonde toujours ; et, dans les années où le sol est brûlé ailleurs, les jardiniers de Plain-Palais font d'excellentes affaires par le débit de leurs légumes.

Une ressource d'économie domestique assez avantageuse, mais dont on a tiré parti à Genève plus tard que dans le reste de la Suisse, ce sont les *fruitières* ou vacheries, d'où la ville de Genève tire le lait, et où l'on fabrique en outre de bon fromage. Quant aux vignes du canton, le produit n'en est que médiocre.

Le sol du canton n'est pas fertile, mais aux environs de Genève c'est à force de soins qu'on l'a bonifié. Les immondices de la ville, amassées annuellement en deux cent quarante à trois cents monceaux appelés *ruclons*, servent avec d'autres engrais à fertiliser les terres. On ne

craint même pas la peine de remuer les champs à la bêche, au lieu de la charrue qui les laboure moins bien. Le botaniste peut recueillir des plantes dans les bois de la Batie et de Vangeron ; les liliacées, les carex, etc., sont assez nombreux dans le pays.

Situé entre les Alpes les plus septentrionales et le Jura, le sol du canton repose sur une pierre tendre grisâtre, appelée *molasse* ; elle forme la base des chaînes de collines qui traversent cet intervalle des hautes montagnes dans une direction parallèle aux Alpes. Il y a des roches de pierre sableuse plus dure, qui forme des bancs placés immédiatement sur la pierre calcaire des Alpes et du Jura ; on n'y a trouvé jusqu'à présent que très-peu de corps étrangers. Dans les collines de Cologni, Chouilli, etc., la pierre sableuse est recouverte de couches de sables, d'argile, traversées de fi-

lons de beau gypse, etc. Une circonstance intéressante pour le géologue, ce sont les blocs de pierres étrangères au canton que l'on trouve pourtant éparpillés sur les bords du Rhône et de l'Arve, et sur le terrain d'alluvion de Saint-Jean et de la Batie. C'est-là que l'on pourrait rassembler des échantillons de presque toutes les roches du haut Valais et de la Savoie. On y trouve le granit lardé de quartz rouge, du grand Saint-Bernard, le jade du pied du Mont-Rosa, des porphyres rouges et gris, dont on ne connaît pas encore les gîtes. Des blocs de granit roulé sont dispersés sur les hauteurs de Salève et de Voirons; les deux roches qui s'élèvent à l'entrée du port de Genève, et dont l'une passe, comme nous l'avons vu plus haut, pour un ancien autel de Neptune, proviennent de ces ruines de hautes montagnes, que les eaux, dans les tems primitifs, ont fait rouler dans des régions inférieures.

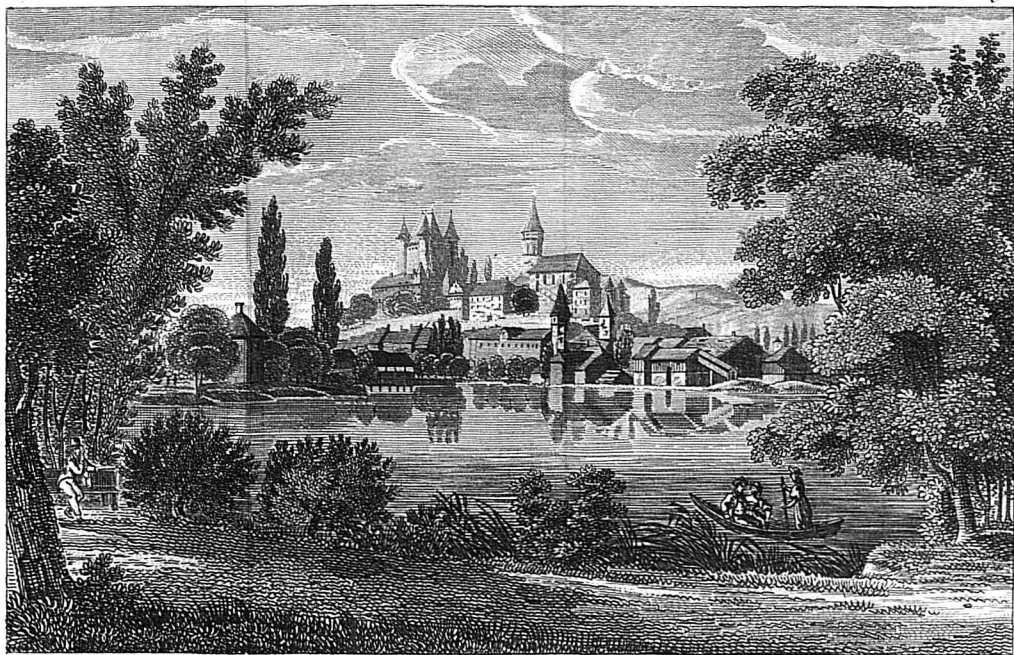
Une promenade sur le lac de Genève est un des principaux divertissemens que les Genevois puissent offrir à des étrangers, et dont ils puissent jouir eux-mêmes. Quel plaisir en effet, de voguer dans une belle matinée, ou dans une soirée d'été, sur cette vaste nappe d'eau qui occupe le milieu du plus beau paysage que l'on puisse voir, et que bordent des montagnes unies aux plus hautes chaînes de l'Europe; de varier à chaque instant de point de vue, en passant devant des villages de sites divers, entremêlés de vignes, de bois, de rochers; de respirer la fraîcheur des eaux, tandis que le soleil y darde ses rayons, ou qu'il ne colore plus que la cime des montagnes! Le château de Bellerive et la vieille tour d'Hermance au milieu des cabanes de pêcheurs, la ville de Versoi dont la France voulut faire, sous Louis XV, un port rival de Genève, attirent les regards du navigateur. Le

lac et ses bords semblent être le rendez-vous des oiseaux aquatiques de toutes les contrées, de toutes les couleurs. On y aperçoit l'hirondelle de la Mer-Caspienne, le plongeon du nord, le crabier de Mahon, et la sarcelle d'Égypte; le héron pourpre, la cigogne noire, le courlis verd, et la mésange bleue. Le lac a ses *seiches* ou gonflemens périodiques dont la cause n'est pas encore connue, et ses tempêtes, qui ne sont pas sans danger pour la navigation, et qui surprennent quelquefois les bateaux de plaisance.

Genève possède sa compagnie de navigation, et sa fête sur le lac, à l'imitation de la joute solennelle que Rousseau avait proposée comme la fête nationale la plus utile pour sa patrie.

Plain-Palais, avec sa charmante prairie le long de l'Arve, attire, dans la belle saison, surtout les dimanches, les promeneurs genevois. La commune de Ca-




*Thonon.*

rouge, peuplée de plus de trois mille habitans, touche à celle de Plain-Palais. Elle doit à la politique de la Savoie, qui voulait y attirer le commerce de Genève, sa population et ses établissemens ; depuis que cette politique ne la soutient plus, la ville est beaucoup déchue. Par deux ponts, dont l'un, commencé sous le régime français, sera un des plus beaux de la Suisse, elle communique avec Genève et Plain-Palais. En général toutes les communes du voisinage de Genève se ressentent de l'activité et de la richesse de la capitale. La commune de Genthod est remplie de jolies maisons de plaisance ; Versoi et Sauvergnny possèdent deux châteaux, Saint-Loup et Escogia, de belles fabriques et des bois considérables. Versoi-la-Ville et Versoi-le-Village, situés tous deux sur le lac, sont séparés par une espace de cinq minutes. Le hameau de Coulouvrenière, sur le Rhône,

n'est remarquable que par ses moulins, comme celui de Sora par ses carrières. Les ruines du vieux château de Rougemont, sur la Laire, et de celui de Rouelbau, jadis repaire d'un seigneur adonné au brigandage, intéressent sous le rapport historique; et puisqu'il est question de ruines, je citerai encore celles de Jusy-l'Evêque, ancien château des évêques de Genève, et le château du Crest, qui a appartenu à Théodore-Agrippa d'Aubigné, et qui domine une vaste étendue de terrain.

On peut remarquer comme une bizarrerie de la démarcation des frontières du canton, qu'une petite portion de son territoire est enclavée dans la France, une autre dans la Savoie, et une autre encore dans le canton de Vaud.



Vigneron Naudois.

*filles des environs
de Veray.*

*Paysan
Lillois.*

*Paysanne
Lilloise.*



CANTON DE VAUD.

LA longue chaîne des Monts-Joux sépare ce canton de la Franche-Comté, et c'est dans le pays de Vaud, ou plutôt sur sa limite du côté de la France, que s'élèvent les plus hautes sommités du Jura dont les branches inférieures traversent l'ancienne province de la Franche-Comté; parmi ces sommités, d'une chaîne de hauteur d'ailleurs assez égale, on remarque le Mont-Tendre (4,045 p^{ds}), la Dole (3,957 p^{ds}), et le Chasseron (3,813 p^{ds}). On ne rencontre pas de montagnes aussi élevées dans l'intérieur du canton, qui par cette raison a pris aussi le nom de Vaud, c'est-à-dire, vallée; le Jorat qui en traverse une partie n'atteint, au Mont-Pélerin, qu'une hauteur de deux mille sept cent six pieds;

mais vers l'extrémité du canton, à l'est du lac de Genève, les Alpes prennent une hauteur de deux à près de dix mille pieds; du moins la dernière sommité des Diablerets parvient à neuf mille neuf cent soixante-sept pieds. C'est à ces montagnes élevées que commence le terrain primitif, tandis que celui du reste du canton n'est que calcaire; c'est encore sur ces hauteurs, qu'en venant de la France, on trouve les premiers glaciers, tels que le Pillon qui alimente par deux cascades le ruisseau du Dard; le Tex-Rouge, les Diablerets, dont la masse fit écrouler, au dix-huitième siècle, deux pics de montagnes, etc. Le bouquetin habitait autrefois ces hauteurs inaccessibles; mais l'intrépidité des chasseurs a détruit cette race d'animaux; le chamois, le lièvre blanc, l'hermine, la marmotte s'y trouvent encore, et quelquefois le lynx et le vautour barbu y ont paru.

Outre le Rhône, qui sert de limite à un district avant de se jeter dans le Léman, ce canton n'a point de grandes rivières; il n'en est pas moins abondamment pourvu d'eau; les lacs, les rivières, les sources fraîches, les eaux minérales s'y mêlent à la végétation des vallées, et y répandent une fraîcheur délicieuse, surtout pendant la belle saison, et contribuent à l'embellissement des paysages. Les lacs surtout font une des grandes beautés de ce canton rempli de vallées; il touche à deux grandes masses d'eau, le Léman et le lac de Neufchâtel, et à un lac beaucoup plus petit, celui de Morat; c'est sur le Léman que sont situées les villes les plus agréables du pays de Vaud, celles de Lausanne, Vevay, Rolle, Nyon. Yverdon et Grandson ont la vue sur le lac de Neufchâtel; je parlerai tout-à-l'heure du lac de Joux. Une particularité du canton, ce sont les petits lacs des

Alpes, qui reçoivent les glaces et neiges fondues des hautes montagnes, et ne débordent pourtant jamais; quelques-uns disparaissent même pendant une partie de l'année par des canaux souterrains, et sont remplacés périodiquement par des moissons ou des prés. Les bords de ces lacs passagers, ainsi que des lacs perpétuels, et les diverses hauteurs du canton produisent une si grande variété de plantes, que sur les deux mille espèces que possède toute la Suisse, on en trouve jusqu'à dix-sept cents dans le seul pays de Vaud. Le botaniste est là dans son élément. Les trésors de la végétation y sont étalés dans des sites charmans; il y règne autant de variété dans les points de vue que dans les végétaux.

Cependant cette richesse n'est appréciée que par le naturaliste; le paysan du Vaud fait plus de cas de celle que lui offre la vigne, une des principales pro-

ductions du canton, surtout le long du Léman : le vin du Vaud n'est pas comparable aux bons vins de la France ; mais il peut suffire à un peuple que le raffinement du luxe n'a pas gâté, et les vignobles de Lavaux et Lacote peuvent contenter même les gourmets. En quelques endroits les ceps sont entremêlés de pêchers et d'amandiers ; les figuiers prospèrent sur la côte du Léman. Les marronniers acquièrent beaucoup de vigueur et atteignent une grande hauteur dans le Vaud ; Bex a des châtaigneraies très-étendues ; et Veitaux et Rolle comptent les marrons au nombre des productions dont l'exportation leur est lucrative. Les flancs des Alpes et du Jura sont couverts de beaux bois de sapins ; on a essayé, avec succès, de faire du sucre d'érables à l'imitation des Américains, ces arbres étant assez communs dans le Vaud. L'amateur des minéraux

peut trouver du cristal de roche aux Alpes d'Ormont et de Bex, des bancs de coquillages fossiles dans le Jura, des stalactites dans les grottes dont ces montagnes sont percées, du soufre natif auprès des salines de Bex. Je ferai remarquer à ce sujet que le canton de Vaud est le seul de tous les cantons suisses qui ait des sources salées ; le gypse et le marbre ne sont pas rares ; les ruisseaux qui descendent du haut pays charrient souvent des blocs de jaspé et de porphyre ; enfin le pays possède trois mines d'asphalte, dont on tire partie pour la confection du mastic. Un mica d'une couleur jaune, qu'on a pris pour de l'or, a excité quelquefois la cupidité, et l'on a fouillé, mais en vain, les cavernes des montagnes pour trouver les mines qu'on y supposait. On a été plus heureux dans la recherche des métaux utiles, quoique l'exploitation n'en soit peut-être pas la meilleure.

La vallée de Joux est le premier district que l'on traverse en sortant du Jura français : située entre la chaîne du Joux et le Mont-Tendre, dominée par la dent de Vaulion, traversée par la rivière d'Orbe et par un lac de deux lieues et demie de long, cette vallée offre de belles prairies, des sites charmans, des mœurs pastorales, et de plus une industrie fort active. Les moines y introduisirent l'agriculture au douzième siècle, et, malgré leur vie contemplative, ils furent cause qu'une vallée jusqu'alors marécageuse devint le séjour d'un peuple pasteur ; mais ce furent les protestans français, échappés aux massacres de la S^t-Barthélemy, qui créèrent dans la vallée de Joux des ateliers et des manufactures ; ils enrichirent un pays pauvre en grains et en fruits, de ressources dont la France fut privée par le fanatisme. On ne peut rien voir de plus laborieux, de plus industrieux, de plus

pacifique que les habitans de la vallée de Joux ; ceux qui ne sont pas pasteurs, se livrent à l'apprêt du fer ou du bois ; ils sont forgerons, couteliers, armuriers, horlogers, menuisiers, cuveliers, etc. ; un travail plus délicat, la fabrication des dentelles occupe les femmes, surtout celles du Soliat. Leurs maisons sont propres, bâties pour la plupart en pierre, et couvertes en bois ; on trouve dans leurs villages de bonnes auberges, et leurs églises étaient encore renommées il n'y a pas long-tems pour le chant harmonieux dont elles retentissaient les dimanches, et par lequel les villageois se délassaient des travaux de la semaine. Malgré cet esprit laborieux, les habitans de la vallée, dont le nombre s'est considérablement accru depuis deux siècles, ne trouvent pas tous à y subsister, et sont obligés en partie d'émigrer pour chercher ailleurs les moyens d'existence,

surtout depuis que le commerce est en stagnation dans toute l'Europe. Qui n'aimerait à habiter cette vallée, où la main de l'homme profite si bien des dons de la nature; où, à la vérité, l'hiver est long et rude, mais où la belle saison transforme le pays en un jardin, ou si l'on veut en un parc charmant?

La rivière d'Orbe, venant du lac des Rousses, entre dans la vallée de Joux du côté du sud-ouest, passe auprès des Brasses dont les forges avaient autrefois une grande activité, et entre auprès du Chenit dans le lac de Joux qui occupe le milieu de cette vallée alongée. Ce lac poissonneux, large d'une petite demi-lieue, mais long de deux lieues et demie, est bordé d'un côté par des tapis de verdure entremêlés de maisons et de chalets; de l'autre des rochers couverts d'un rideau de forêts de sapins hérissent sa rive. La Dent-de-Vaulion, située à l'extrémité

de la vallée, lui offre une perspective imposante. Les clochers de quelques villages, qui dominent le lac, ajoutent à l'agrément du coup-d'œil varié que présentent les eaux, les prés, les bois, les montagnes et les rochers. C'est auprès du village de l'Abbaye que l'on voit jaillir du pied d'une roche la belle fontaine de la Lionne dont les eaux vont se réunir à celles du lac. Ce fut sur l'emplacement de ce village qu'un sieur de Granson fonda, vers le milieu du douzième siècle, une abbaye de prémontrés, première colonie de toute la vallée. A l'époque de la réformation cette modeste communauté religieuse fut sécularisée.

Auprès du village du Pont, situé à l'extrémité du lac, une langue de terre sépare ce bassin d'un petit lac appelé du Brenet; mais il communique avec le grand par un canal. Une ancienne tradition prétend que les eaux du lac de Joux

se perdaient autrefois dans des cavités souterraines appelées les *entonnoirs*; mais que les moines de l'abbaye, en bouchant ces retraites, forcèrent les eaux à former le second bassin, qui trouva une issue dans des fentes de rochers. L'industrie a profité de cet échappement des eaux du lac, ou si l'on veut de l'Orbe, pour mettre en mouvement le mécanisme ingénieux des moulins de Bonport, une des curiosités de la vallée. C'est à une demi-lieue des rochers, sous lesquels disparaissent les eaux du Bre net, que jaillit une source abondante que l'on a toujours regardée comme la continuation de l'Orbe, et à laquelle on a donné, par cette raison, le même nom; mais elle n'a pas constamment jailli au même endroit. Pendant long-tems elle sortait de la grotte des fées, vaste souterrain naturel à deux étages auprès de Valorbe, dont l'intérieur ressemble à un édifice gothique ruiné.

Quelque bouleversement doit avoir obstrué les canaux souterrains par lesquels l'Orbe y arrivait. C'est maintenant à cent pas au-dessous de la grotte que jaillit la source dans une vallée charmante.

Nous allons suivre l'Orbe jusqu'à son embouchure dans le lac de Neufchâtel. Le Valorbe, avec le village du même nom, entre deux hauteurs du Jura, le Vaulion et le Mont-d'Or, peut être regardé comme une suite du Val de Joux; c'est encore une vallée remplie d'industrie; ses ateliers fournissent des ouvrages de forge, des armes, de la clouterie, de l'horlogerie, des outils de labourage, etc. Le village est au bout de la vallée; il a un beau pont sur l'Orbe; les fabriques ont remplacé son ancienne abbaye.

Cette contrée n'a pas toujours été aussi paisible qu'elle l'est maintenant, et les fureurs de la guerre ont fréquemment

désolé les communes que le travail rend heureuses. Le fort des Clées ou Clefs, qui gardait un défilé du Jura, au-delà de Valorbe, servait dans le moyen âge de repaire à des seigneurs qui trouvaient plus de plaisir à dévaster le pays qu'à le faire fleurir. Quand les Suisses eurent enfin le sentiment de leur force et de leur liberté, ils assiégèrent ce poste important, le prirent d'assaut et le réduisirent en cendres avec la ville qui y touchait. Les ruines des Clées attesteront encore long-tems sur ces rochers, dont le pied est baigné par les eaux de l'Orbe, les violences de la noblesse, et la juste vengeance de la nation.

Non loin des Clées, les solitaires avaient fondé, dans un joli vallon arrosé par le ruisseau de Nozon, une abbaye de cîteaux, celle de Romain-Motiers, qui avait fini par devenir un séjour pour des nobles, ennemis du travail. Si les Suisses jugè-

rent les Clées dangereuses, ils jugèrent l'abbaye inutile, et la supprimèrent lors de la réformation.

En suivant le cours de l'Orbe et ses cascades, nous arrivons à la ville de ce nom qui présente un intérêt historique. Capitale du royaume de la petite Bourgogne, elle a été anciennement la résidence des rois mérovingiens, et des patriciens ou gouverneurs de la Bourgogne transjurane. Elle avait alors une citadelle avec un château fort, et plusieurs églises. Ce fut dans ce château que les fils de Lothaire se partagèrent les états de leur père ; Charles-le-Gros, et ses cousins, les rois Louis et Carloman y donnèrent, en 879, des fêtes comme pour se délasser de leurs guerres et de leurs querelles ; bien des chartes sont datées du château d'Orbe, mais peu de mesures utiles pour le peuple y ont été résolues par les princes. Les Bernois

détruisirent enfin ce château en 1475, et n'en laissèrent subsister qu'une haute tour dont on voit encore les ruines. S'il est vrai que le pont, construit avec hardiesse sur l'Orbe, est l'ouvrage de Theudelone, sœur d'un roi de la Bourgogne transjurane au septième siècle, cette princesse a été plus utile au pays que tous ces princes qui ont dissipé dans les banquets du château l'argent de leurs sujets. Les campagnes d'Orbe furent arrosées, en 866, du sang de ceux qui périrent dans un combat meurtrier entre un seigneur, le comte Conrad, et un prélat, l'abbé Hugebert. J'ignore pourquoi ils se battaient ; mais le fait est que leur querelle sanglante coûta la vie à beaucoup d'hommes à qui leur inimitié était parfaitement indifférente, comme le sont généralement aux sujets l'inimitié et la jalousie des souverains.

Vittebeuf, situé à l'extrémité du district

d'Orbe, est remarquable par une grotte remplie de pétrifications, et donnant naissance à un ruisseau intermittent. On trouve non loin de là le petit pays de Sainte-Croix enfoncé dans le Jura, mais habité comme le val de Joux par des forgerons, des couteliers, des horlogers, et des ouvrières en dentelles.

Après Orbe, les bords de la rivière perdent leur agrément; c'est à travers des marais malsains qu'elle arrive enfin à Yverdon, où elle se jette dans le lac de Neufchâtel. Ces marais seraient susceptibles d'être desséchés; mais il faudrait des efforts auxquels dans les campagnes de la Suisse on se résout difficilement. Le bien s'y fait souvent avec lenteur, et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'on remédie au mal. Cependant il existe à Yverdon comme à Vevay une société pour la suppression de la mendicité et l'occupation des pauvres.

Yverdon est une jolie petite ville qui présente en raccourci avec son port, ses magasins, sa douane et son commerce de transit, l'image d'une place de mer. C'était autrefois une des *bonnes villes* de la Savoie ; les Bernois la jugèrent assez bonne pour s'en emparer et la garder. Ses principales rues aboutissent à la grande place : elle compte parmi ses monumens l'hôtel-de-ville avec une bibliothèque, l'église, les bains d'eau minérale, et surtout le vieux château. On trouve en général dans le district beaucoup de ruines de châteaux qui, dans les tems de la féodalité, ont été autant de forts redoutables d'où les nobles se faisaient la guerre, en désolant le pays. Le château d'Yverdon n'a jamais eu une destination aussi utile que dans ce moment, où il sert d'emplacement à l'excellente institution de l'infatigable Pestalozzi. Il ne sort plus de ces murs crénelés

et de ces tours massives que des instituteurs habiles, et des élèves instruits qui vont répandre autant d'humanité et de bienveillance que les anciens possesseurs des châteaux répandaient de calamités. C'est à force de persévérance que Pestalozzi, animé d'un zèle ardent pour l'instruction de l'enfance, et pour le bien-être de la classe des pauvres, est parvenu, malgré tous les obstacles et tous les dégoûts, à fonder en Suisse une institution qui sert de modèle à celles que l'on entretient à si grands frais dans les premiers états de l'Europe. De tous les pays on y envoie des enfans pour les faire profiter des avantages de la méthode d'enseignement, inventée et pratiquée avec tant de succès par le célèbre instituteur.

Si je fais mention d'un autre château, celui de Champvent, fondé, dit-on, par la reine Berthe, c'est uniquement à cause

de la tradition qui en fait le lieu de naissance de Gabrielle de Vergy.

Outre la ville d'Yverdon, le pays de Vaud possède sur le lac de Neufchâtel la ville et le port de Granson, dont le château a été long-tems la résidence de la famille de Granson, assez connue par ses guerres dans ce pays. Quand la Suisse devint libre, ses troupes s'emparèrent aussi de cet asile de la féodalité. Charles, duc de Bourgogne, s'en empara, et fit pendre ou noyer cinq cents Bernois qui en composaient la garnison. Les Suisses se vengèrent cruellement de cet acte de rigueur, en taillant en pièces, le 3 mars 1476, entre Granson et Concise, l'armée du duc, forte de soixante-dix mille hommes; c'est une des plus grandes victoires qu'ils aient remportées : et ce n'est que par des succès aussi éclatans qu'ils ont pu affermir leur indépendance, malgré le nombre et la force de leurs ennemis.

Il est assez remarquable de trouver

dans le port de Granson un rocher semblable à celui du port de Genève, et qui a été voué également, à ce que l'on croit, au culte de Neptune.

Si des bords du lac de Neuchâtel nous nous dirigeons vers celui de Morat, nous rencontrerons sur les rives de la Broye, la petite ville de Payerne, dont l'église abbatiale renfermait autrefois les tombeaux de la reine Berthe, de son mari et de son fils ; puis l'antique Avenches, capitale des Helvétiens, ensuite colonie romaine, que le féroce Attila détruisit de fond en comble : quelques colonnes, des inscriptions, des restes d'amphithéâtre et d'aqueducs, et des fragmens de mosaïques ont seuls échappé à cette dévastation. Des fouilles mettraient peut-être au jour d'autres antiquités (*). L'église et

(*) *Lettres archéologiques sur Avenches*, dans le T. VII du Conserv. Suisse.

le château de Willisbourg, quoique construits après le règne des Romains, sont aussi d'une haute antiquité.

On trouve, en remontant la Broye, une autre ville ancienne, celle de Moudon, dont le château, bâti par Pépin-le-Bref, n'a laissé qu'une forte tour carrée : sous la domination de la Savoie, les états de Vaud s'y assemblaient, et le grand bailli du pays y avait sa résidence.

Les districts d'Oron, Echallens, Cossonoy renferment encore quelques ruines et de jolis paysages ; mais je me hâte d'arriver aux bords du lac de Léman, et de les parcourir, à partir de la limite du canton de Genève.

Nous y voyons d'abord le joli village de Coppet, qui profite du voisinage de Genève : son château était autrefois le siège d'une baronie ; mais cet avantage féodal ne l'a pas illustré autant que le séjour de Necker et de sa fille, la célèbre

madame de Stael; l'un et l'autre ont acheté la célébrité aux dépens de leur repos : madame de Stael, une des femmes les plus étonnantes, non-seulement de notre tems, mais de tous les âges, a mérité, par son génie et par son esprit indépendant, la haine et la persécution d'un despote. Après une vie orageuse, mais marquée de gloire, ses restes reposent à Coppet, auprès de ceux de ses parens, qu'elle surpassa, non en vertus paisibles, mais en grandeur d'ame, et surtout comme écrivain. Si le souvenir de l'auteur de *Corinne* ne suffisait pas pour donner de l'intérêt au pays de Coppet, je rappellerais que dans la plaine voisine un combat fut livré, en 1019, par les troupes de l'empereur Henri II, sous les ordres de trois frères de la maison de Habsbourg, aux Bourguignons commandés par le comte Guillaume de Poitiers : celui-ci perdit la bataille. C'est aussi à

Coppet que l'on a trouvé cette épitaphe romaine si connue : *Vixi ut vivis ; morieris ut sum mortuus : sic vita truditur. Vale viator, et abi in rem tuam.*

Nyon, bâtie sur une colline au bord du lac, se fait voir de loin ; c'était déjà sous les Romains une colonie équestre. On y a trouvé plusieurs inscriptions que l'on conserve pour la plupart à Genève. Son petit port fait un commerce d'expédition assez actif. Située sur la grande route qui conduit en Franche-Comté, Nyon est en général commerçante ; son industrie se porte particulièrement sur la tannerie et la fabrication de la faïence et porcelaine. Le château domine la ville dont la position et les promenades sont charmantes.

Prangin, auprès de Nyon, était fréquentée autrefois pour ses sources d'eau sulfureuse : ce bourg possède un grand château et un joli bois. Le district de Nyon renferme encore le bourg et le châ-

teau de Gingins, auprès duquel, en 1555, une armée Savoisiennne de trois mille hommes fut défaite par quatre cents Bernois et Neufchâtelois : il est fâcheux que les Bernois aient marqué partout dans ce pays le triomphe de la liberté par de grandes dévastations, et qu'ils aient opprimé eux-mêmes le pays qu'ils avaient délivré de la domination étrangère.

La Dole limite le district; il faut gravir cette montagne, si l'on veut faire une excursion de botanique, ou jouir d'une vue étendue sur la Franche-Comté. A Nyon succède, sur la côte du Léman, le bourg de Rolle qui n'a qu'une rue parallèle au lac, et qui possède un château comme la plupart des bourgs de la côte. Celui de Rosay est remarquable, parce que ce fut dans ce château que se forma cette confrairie de gentilshommes ou plutôt de brigands qui, sous le nom des Gentils-

hommes de la Cuiller, menacèrent, en 1527, la sûreté de Genève; ils avaient une cuiller pendue au cou, comme pour annoncer leur faim.

En remontant un peu le ruisseau d'Aubonne, qui se jette dans le lac, on trouve le joli bourg de ce nom, avec un château dont la position eut, comme on sait, tant d'attraits pour le voyageur Tavernier, qu'il la préférait à tous les sites de l'Europe et de l'Asie, celui de Constantinople excepté. Le pays n'est pas seulement bien situé, mais aussi bien cultivé. Un marin fameux, l'amiral Duquesne, a son tombeau dans l'église d'Aubonne. N'oublions pas de faire mention de deux fondations pieuses de cette ville, qui font un grand honneur à l'ame des fondateurs : un médecin, Guex, fonda, en 1801, un prix perpétuel pour la femme ou la fille qui, chaque année, serait reconnue avoir pris le soin le plus

tendre de ses parens infirmes; l'autre fondation est celle d'un aveugle nommé Charbonnier, qui a légué son bien aux aveugles indigens du district. Il paraît avoir mieux senti que personne ce que la privation de la vue a de pénible pour le pauvre.

Revenant vers le lac, nous trouvons d'abord la jolie petite ville de Morges, bâtie régulièrement, avec un ancien château qui sert aujourd'hui d'arsenal au canton, et un petit port, animé par le commerce de commission; et le château de Wufflens, un des plus vieux du pays de Vaud.

Nous arrivons ensuite au chef-lieu du canton, la ville de Lausanne, située sur trois collines, à un quart de lieue du lac, et peuplée de 9,000 ames. Les inégalités de son sol l'ont fait diviser en *cité* , *bourg* , *pont* , *palud* et *Saint-Laurent* . Au quatrième siècle l'évêché d'Avenches fut

transféré à Lausanne, et depuis lors l'évêque disputa la juridiction à la commune. Sa belle cathédrale gothique fut consacrée au culte, en 1275, par le pape Grégoire X, en présence de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, et de plusieurs cardinaux qui ne se doutaient pas que cette église servirait plus long-tems au culte réformé qu'à celui des catholiques. L'évêché est transféré depuis la réformation, à Fribourg, et son ancien palais est maintenant l'hôtel du gouvernement. Ce n'est que depuis la révolution française que le pays de Vaud forme un canton indépendant, et que son gouvernement siège à Lausanne. Auparavant les Bernois traitaient les Vaudois en sujets conquis, et l'oppression qu'ils exerçaient sur leurs compatriotes, présentait un spectacle honteux dans la république suisse. Sous les ducs de Savoie, le pays de Vaud avait du moins joui du régime

représentatif; les Bernois l'avaient dépouillé de ce droit important. La nouvelle de la révolution française inspira aux Vaudois le désir de secouer le joug de Berne. Il eût été beau de devoir leur affranchissement à eux-mêmes; mais dans leur haine aveugle contre les Bernois, les habitans de Vaud appelèrent imprudemment le secours de la république française, et les armes étrangères dont ils furent les premiers à sentir le poids. Mais du moins ils obtinrent leur affranchissement. Ce fut en vertu de la garantie que le roi Charles IX avait donnée aux Vaudois, en 1565, au sujet de la conservation de leurs droits, stipulée par le traité entre Berne et la Savoie, que les Français affranchirent le pays de Vaud avec des mains armées. On vit naître momentanément une *république lémanique* et ériger partout des arbres de liberté.

Après avoir été modifié dans la suite, ce

gouvernement se compose du grand conseil, de cent quatre-vingts membres élus pour douze ans, et d'un conseil-d'état de treize membres tirés du grand conseil, et munis du pouvoir exécutif. Le grand conseil est présidé par deux Landamans. L'élection de ses membres est plus compliquée qu'il ne convient à une aussi petite république. Chacun des soixante cercles du canton y nomme un député direct qui doit posséder des propriétés foncières au moins de la valeur de deux mille cinq cents francs; en outre chaque assemblée électorale propose quatre candidats pris hors des cercles respectifs, et propriétaires de dix mille francs en terres. Parmi ces élus le grand conseil en nomme soixante-trois par un scrutin secret; enfin une commission composée de quarante membres du grand conseil tirés au sort, de tout le conseil-d'état, et du tribunal d'appel, nomme de son

côté cinquante-quatre membres du grand conseil, savoir : trente-six parmi les propriétaires d'un fonds de la valeur de dix mille francs, âgés de quarante ans, et dix-huit parmi les citoyens âgés de vingt-cinq ans. Ce mode d'élection est plus bizarre qu'utile, et n'a été inventé que pour donner au gouvernement le moyen d'influer sur les choix des représentans du peuple. Par le même principe les correspondances entre les assemblées des cercles et des communes sont interdites. Au reste le canton de Vaud n'admet point de privilèges de castes ni de personnes; tout habitant est soldat : la religion évangélique réformée est celle du canton.

L'avancement des pasteurs est réglé comme l'avancement militaire. Les cent cinquante-huit cures du canton sont divisées en cinq classes. Une fois entré dans une de ces classes, on ne peut,

d'après une loi assez singulière, passer dans une autre classe; mais on avance dans la sienne par ordre d'ancienneté, sans que l'intrigue y obtienne la moindre préférence. Ainsi les droits de l'âge sont parfaitement respectés; mais ceux du talent et du zèle doivent quelquefois en souffrir. Chaque classe de pasteurs a ses assemblées, et se subdivise en sections ou colloques. L'académie de Lausanne, composée maintenant de quatorze chaires, qu'ont occupées les Conrad Gessner, les Barbeyrac, les Henri Etienne, etc., est spécialement destinée à former des candidats pour les cures; il faut y avoir été examiné et agréé pour avoir droit à une place de pasteur. Autrefois cette académie attirait beaucoup d'étudiants étrangers, comme le beau site de Lausanne attire toujours un grand nombre de voyageurs, surtout d'Anglais qui s'y mettent en pension pour jouir des belles vues de la Suisse, et apprendre en même

tems le français. Cette langue se parle du moins plus purement à Lausanne que dans les campagnes, où le romand s'y mêle, et le rend presque inintelligible à des français. Le langage diffère même sensiblement dans les divers districts. L'éclair, qui est *cinllutzo* dans le gros de Vaud, s'appelle ailleurs *tsallein*. L'eau devient successivement *aigue*, *évoue*, *ivoué*, *igue*, *ive*. On y reconnaît du grec, du latin, du celte; ceux qui le parlent ont des proverbes ou *revi* que le romand exprime avec beaucoup de concision, comme on peut voir par les échantillons suivans :

Ke meprèise lo pou, lo prau lo foui; qui méprise le peu, le beaucoup le fuit.

Cein kon fa à granta couaita, on sein repein à lesi; ce que l'on fait en hâte, on s'en repent à loisir.

Kan lé bein, lé prau; quand c'est bien, c'est suffisant.

Lausanne n'a jamais été une ville

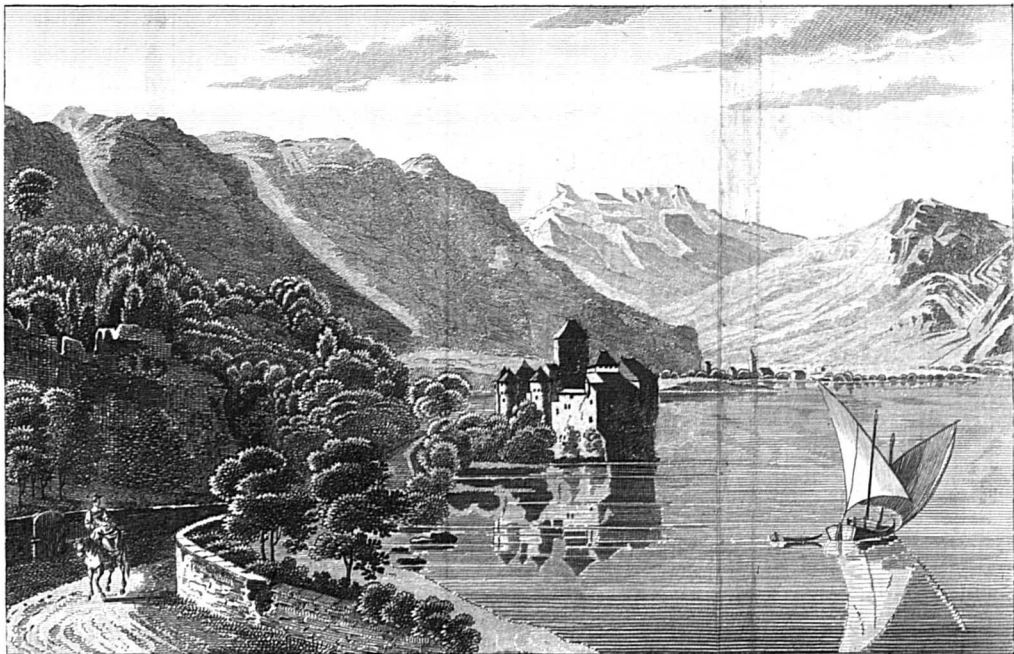
commerçante ni manufacturière ; elle a pourtant un petit port au village d'Onchy : l'ancien *Lausanium* était situé sur l'emplacement du hameau de Vidi. Les environs de Lausanne sont couverts de maisons de campagne, depuis le bord du lac, jusqu'aux hauteurs du Jorat ; de près et de loin il y a de charmantes promenades dont la nature a presque fait tous les frais.

Avant d'atteindre Vevay, on passe à Cully, située au fond d'un petit golfe. On voit dans le lointain, sur une des cimes du Jorat, les restes du fort de Gourze, qui dans les guerres féodales était un poste important. Les pâtres qui fréquentent ces hauteurs n'ont heureusement plus rien à craindre des querelles féodales. La jolie petite ville de Vevay, avec un pont à l'embouchure de la Veveyse, fait un commerce assez actif de draperie, horlogerie, tannerie et fro-

mages de Gruyère ; elle fait aussi des affaires de commission considérables avec la France, l'Italie et l'Allemagne, quoiqu'elle soit dépourvue d'un port ; elle a une belle place publique, une jolie fontaine et des promenades charmantes. La ville est entourée, du côté de la terre, de vignobles, au-delà desquels on voit dominer le mont Chardonne, couvert de bois, de pâturages et d'habitations.

Clarens a reçu un nouveau charme par la description romanesque de l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* ; mais la réalité du danger dont le torrent de la Boye menace quelquefois ce beau site, diminue la douce impression que produit son aspect.

A l'extrémité du lac de Genève, s'élève, du milieu des eaux, le vieux château de Chillon, respectable pour tout ami de la liberté sociale. Lord Byron le salue dans un de ses poèmes comme un lieu sacré :



Château de Chillon, dans le Lac de Genève.

Chillon! thy prison is a holy place,
 And thy sad floor an altar. For't was trod
 Until his very steps have left a trace
 Worn, as if thy cold pavement were a sod,
 By Bonnivard! may none those marks efface!
 For they appeal from tyranny to god.

Ce fut dans les souterrains humides de ce donjon, au-dessous du niveau des eaux du lac, que Bonnivard, le plus ardent et le plus respectable défenseur de la liberté de Genève, expia sous la domination du duc de Savoie le tort glorieux d'avoir consacré toutes les facultés de son ame à la prospérité de sa patrie. On voit encore dans ces cavernes affreuses les traces de sa captivité. Délivré enfin par les Bernois en 1536, cet illustre patriote jouit à Genève de la récompense de son zèle républicain. Il entra dans le conseil des deux cents, et fut pensionné par la république, à laquelle il légua, à sa mort, ses livres et ses manuscrits, sa principale richesse.

La montagne du Naye, à quatre lieues au-dessus de Montreux, mérite d'être gravie, pour que l'on voie de là le lever du soleil sur le lac. Cette montagne est percée de cavités. Dans les pâturages qui ne peuvent servir que deux mois, on voit croître de belles gentianes pourprées.

Non loin de Chillon et de Villeneuve, le Rhône venant des hautes montagnes du Valais se jette dans le lac, après avoir arrosé la côte de Bex et d'Aigle, lieux entre lesquels les montagnes fournissent presque la seule eau salée que l'on connaisse en Suisse; quinze mille quintaux de sel sont le produit des salines de ce pays.

Dans les hautes montagnes de cette contrée, du côté du canton de Berne, est enfoncé le *pays d'en haut Romand*, arrosé par la Sarine, et habité par des pasteurs dont les cabanes sont disséminées sur

les flancs des montagnes au milieu des pâturages et des prairies. C'est là que l'on trouve le petit lac solitaire de Liauson, où le silence n'est jamais interrompu que par les chants des pâtres; sur la montagne de Liauson se tient au mois de juin une foire de bétail, et une assemblée, dans laquelle le berger en chef propose à la commune comme candidats les bergers entre lesquels elle choisit ses compagnons pour l'été. A leur retour de la montagne, les bergers se paient en fromages. La vallée reculée d'Etivaz, arrosée par la Torneresse, recèle un village avec des eaux sulfureuses; une forêt protège ce lieu contre les avalanches et contre les éboulemens; des peines sévères empêchent la coignée de toucher à ce bois protecteur. Aux pâturages de Saxiéma on fait les meilleurs fromages du pays. Un pré y portait autrefois le nom de *la belle Luze* (de la belle Louise),

à cause d'une aventure amoureuse entre un comte de Gruyère et une pastourelle. Les hameaux de la Cuve et du Pas-de-la-Tine sont enfoncés entre les rochers au point d'être privés en hiver de la vue du soleil.

A Corjeon, où l'on a une vue charmante sur le cours de la Sarine, il y a quelques grottes appelées les *Tannes de Corjeon*. Depuis qu'il n'y a plus d'ours dans cette contrée, elles servent de retraite aux renards. Autrefois on y venait chercher cette pâte blanche et onctueuse qui, sous le nom de *lait de la lune*, passait pour avoir de grandes vertus médicales, et qui n'est qu'une espèce de craie. Le botaniste trouve sur ces hauteurs le chèvre-feuille bleuâtre, la violette jaune, le bleuet des Alpes, la rose sans épine, etc.

Le hameau de Gerignos a une position telle qu'il voit l'astre du jour se lever

trois fois derrière les pics de diverses hauteurs situés du côté de l'est. La plaine des Masses est comparée à l'Arcadie; tous les habitans y mènent une vie pastorale et presque nomade; ils ont des maisons de bois situées à des élévations plus ou moins considérables qu'ils habitent successivement dans le cours des quatre saisons. La fureur féodale a poursuivi les hommes jusque dans ces contrées paisibles; et les restes du château d'Aigremont, qui commandait les vallées d'Ormont et des Masses, attestent le mal que les seigneurs féodaux ont fait jadis aux pasteurs : ceux-ci n'ont pu jouir du repos qu'en détruisant ce repaire de la violence seigneuriale. Il fallait que le mal fût bien grand, pour exciter à la vengeance des hommes pacifiques qui ne sont habitués qu'à manier la houlette. Ce château, appartenant à une branche cadette de la maison de Gruyères, avait

pour dernier châtelain Pontverre. La superstition prétend qu'on le voit encore la nuit assis sur un fauteuil, entouré de chaudières remplies d'or et d'argent, et comptant avidement son trésor, tandis que des filles vêtues de noir et couvertes d'un voile blanc font retentir les ruines de leurs gémissemens plaintifs.

Par la plaine des Iles, on arrive à des bancs de glace hérissés d'aiguilles granitiques; les eaux qui en découlent tombent en cascades, et forment la rivière de Grand'eau. Les chasseurs d'Ormont, montagnards très-hardis, y vont à la recherche des marmottes. Les pasteurs d'Ormont mènent une vie presque nomade, au milieu des avalanches, des éboulemens, des débordemens de torrens; ayant de petits pâturages disséminés sur les montagnes, ils vont de l'un à l'autre; en sorte qu'ils changent six à

huit fois de demeure par an, et que partout on voit sur ces montagnes de petites cabanes : on assure que le cercle d'Ormont en renferme vingt mille. On voit, dans leurs émigrations, les femmes des pâtres porter le berceau sur la tête, le pot au lait sur le dos, et un tricot à la main. Les bergers d'Ormont se nourrissent de viande salée, de fromage, petit lait, pommes de terre, et d'un pain grossier séché et durci à la fumée. Ils ont dans leur patois beaucoup de mots inconnus dans la plaine; leurs mœurs sont rudes et grossières; ils passent pour vindicatifs, et il est certain qu'ils sont intrépides et qu'ils ont de l'esprit naturel. Ils conduisent leurs morts en traîneau à la fosse, et là un parent ou ami du défunt fait son éloge, et adresse une exhortation simple et rustique aux assistans, parmi lesquels se trouvent ordinairement les mères qui allaitent leurs en-

fans sur le bord de la tombe. Un de ces orateurs rustiques prononça un jour le discours funèbre suivant : « Mes amis, les uns disent du bien de celui que nous enterrons ; les autres en disent du mal : croyez-moi, laissons le mort, et allons faire le *chatamot* (repas des funérailles) ». En général, les pasteurs d'Ormont-Dessus sont une peuplade singulière.

La commune d'Ormont-Dessous ne présente pas un aspect aussi sauvage. Elle est dominée par les terres d'Aï et de Maye, où les pasteurs conduisent leurs troupeaux de brebis pendant environ six semaines de l'été, pour y brouter une herbe courte et savoureuse. Les deux rochers présentent les marques de la plus grande vétusté, et c'est entre ces blocs écroulés que paissent les moutons. Suivant un ancien usage, les bergers, avant de redescendre, font, l'avant-dernier dimanche d'août, sur ces hau-

teurs, une distribution de crème aux pauvres, dans une fête qu'on appelle la *Bernausa* (*).

(* *Coup-d'œil sur les Alpes*, dans le T. VI du *Conservateur Suisse*.

CANTON DE NEUFCHÂTEL.

Nous trouvons dans ce canton, situé entre la Franche-Comté et le lac de Neuchâtel, une des contradictions que l'on observe si souvent dans les institutions humaines. Il fait partie d'une confédération républicaine, tandis qu'un monarque en est le chef : c'est un pays libre ; mais il reçoit des ordres de Berlin, et y envoie en échange un tribut de cent mille écus.

Le canton de Neuchâtel ne partage point la gloire des Suisses d'avoir conquis leur liberté ; sa population ne s'est point distinguée dans ces guerres où les Helvétiens versèrent leur sang pour prix de leur indépendance ; leur pays, toujours sujet à des maîtres pour

la plupart étrangers, a passé, comme une propriété, de main en main : on l'a vendu, donné, mis en gage, on se l'est disputé, et l'histoire du pays consiste dans la liste de ceux qui l'ont possédé. C'étaient d'abord des comtes d'une famille indigène, et vassaux des empereurs d'Allemagne, qui, pour y attirer des habitans, leur accordèrent la pleine jouissance des droits civils; jouissance que les Neufchâtelois ont eu le bon esprit de conserver toujours sous leurs maîtres divers. La garantie contre l'arbitraire fait partie de leurs plus anciens privilèges : il y a de grandes nations qui ne pourraient se vanter d'une garantie pareille. Par le mariage de Jeanne de Hochberg avec Louis d'Orléans, duc de Longueville, la principauté passa dans une maison française; cette princesse dissipait les revenus du pays dans le faste qu'elle étalait à Paris. Pendant ce tems,

les troupes qui revenaient de la guerre apportaient à Neufchâtel le goût de la réforme religieuse, comme de nos jours on a vu les troupes qui avaient combattu contre le despotisme conserver et répandre le goût du régime libéral. Jeanne dévora encore le montant de la vente des biens ecclésiastiques, et ses sujets, instruits par un prédicateur français, nommé Farel, établirent le culte protestant. Neufchâtel s'habitua dès-lors à obéir à des maîtres qu'elle ne voyait presque jamais, mais dont l'absence avait cet avantage qu'elle préservait les contrées du luxe d'une cour, et leur laissait l'exercice des droits civils. A l'extinction de la maison de Longueville, en 1707, on vit une chose assez singulière : treize compétiteurs firent plaider devant les états de Neufchâtel leurs titres à la possession du pays. C'était une occasion favorable pour les habitans, de ne plus

obéir à des étrangers, et de se joindre à la république helvétique ; mais les états, sans énergie, sans patriotisme, examinèrent gravement les titres des étrangers, depuis le roi de Prusse jusqu'au baron de Montjoie, et jusqu'au canton Uri, qui, tout républicain qu'il était, élevait aussi des prétentions à la possession de la principauté. Le roi de Prusse avait pour défenseur de sa demande le grand Leibnitz. Comment un client aussi puissant, défendu par un avocat aussi célèbre, n'aurait-il pas gagné sa cause ? Les états qui semblaient avides d'un maître se hâtèrent d'adjuger la propriété de la principauté au roi de Prusse.

Après la conquête d'une grande partie de la Prusse par les armées françaises, en 1806, les Neuchâtelois eurent une nouvelle occasion de demander leur union à la confédération ; ils furent

donnés en cadeau au prince Berthier, sans la moindre réserve des droits des habitans. Heureusement le nouveau possesseur respecta ces droits, comme les rois de Prusse les avaient respectés. En 1814, les conquêtes de la Prusse sur la France rendirent aux Neufchâtelois leur ancien maître. On leur octroya une constitution, et cette fois on les incorpora, sauf les prérogatives du monarque, à la confédération suisse.

La nouvelle constitution resserre beaucoup le système représentatif, et elle confirme des privilèges contraires à l'égalité des droits. Il n'y a pas même de députés du peuple dans cette partie de la république suisse; un gouverneur et un conseil-d'état, nommés par le roi, forment le pouvoir législatif; et ce que l'on nomme les *audiences* (*) générales,

(*) Ces *audiences* sont renouvelées des tems

se réduit à dix membres du conseil-d'état, à quatorze notables nommés par le roi, à vingt-un châtelains ou maires, et à trente prétendus députés nommés par les cours de justice. Cependant, pour donner au peuple un simulacre d'élections, on lui a laissé la faculté de proposer des candidats pour ces députations. Il faut convenir que le roi de Prusse n'a pas fait bien généreusement la part du peuple dans cette distribution des pouvoirs, et qu'il y a des royaumes où les droits de la nation s'exercent plus librement que dans le vingt-unième canton de la république suisse.

Une disposition encore plus mauvaise, c'est que dans les cours de justice ce

féodaux. Elles se composaient de vingt-quatre possesseurs de fiefs nobles, des quatre châtelains, des quatre bannerets et de quatre bourgeois de la ville. Les dernières furent tenues en 1618.

sont les châtelains ou maires que le gouvernement charge de la défense des accusés, et que le conseil-d'état instruit les procès criminels. Je doute qu'en Turquie on ait moins pourvu à la protection des accusés. Heureusement les mœurs du canton ne sont pas assez corrompues pour qu'on ait souvent occasion de se plaindre de cette législation vicieuse.

Il se trouve encore d'autres choses singulières dans la constitution de ce petit canton. S'il n'a pas de véritable représentation nationale, il y a par compensation des villes et des villages qui ont un grand et un petit conseil; c'est la parodie du système représentatif. Il y a aussi des privilèges surannés qui sont mieux respectés par le gouvernement que le droit de la liberté de la presse. C'est ainsi que les bourgeois de Neufchâtel ont le privilège de ne pou-

voir être arrêtés sans l'assentiment des magistrats de la ville, lors même que leur délit aurait été commis ailleurs, et de ne pouvoir être détenus que dans les prisons de Neufchâtel : voilà un singulier avantage. Il faut ajouter pourtant que tous les citoyens du canton ont le droit de ne pouvoir être arrêtés que d'après un jugement de cinq membres de la cour judiciaire dans le ressort de laquelle le délit a été commis, et qu'à l'exception de la place de gouverneur, les Neufchâtelois seuls sont admissibles à tous les emplois.

La ville de Neufchâtel a toujours eu des prétentions à des prérogatives. Le duc Henri II de Longueville eut de longs démêlés avec elle à ce sujet. Il refusa de prêter serment avant d'avoir vu leur coutumier, qui n'était pas écrit. Un bourgeois lui dit en patois : *Monsigneur, quand le ley sercy ou poté d'eiche, et qu'on*

prisse to le papié que la papetery de Serrière porrey fère dans cent ans, e gnarai pas pru papier ni eiche por létote écrire (*). La bourgeoisie n'écrivit pas ses coutumes, et le prince ne prêta pas serment, quoique Berne, invoquée par la bourgeoisie, voulût l'y contraindre; mais il le prêta à Valangin, et pour se venger des Neuschâtelois il forma le projet d'une autre ville sur le lac, qui porterait le nom d'*Henripolis*, et aurait de grands privilèges. Dans sa vieillesse, étant revenu à Neuschâtel pour quelques semaines, il voulut prêter serment, et dit aux bourgeois : « En ma jeunesse je vous ai fait bien des chagrins; enfans ne savent ce qu'ils font, faut leur pardonner. » Le

(*) Quand le lac serait un pot d'encre, et qu'on prit tout le papier que la papeterie de Serrière fournirait dans un siècle, on ne pourrait écrire toutes nos coutumes.

banneret de la ville lui répondit plutôt dans le langage d'un courtisan que dans celui d'un patriote : « Monseigneur, nous y perdrions, vû que ce serment ne contient pas tout ce que vous faites. »

Il est assez bizarre que dans ce canton on puisse être bourgeois d'un lieu sans y résider, et qu'on puisse même être bourgeois de plusieurs lieux à-la-fois ; lorsqu'un bourgeois de cette dernière cathégorie est traduit en justice, il donne la préférence au lieu dont les habitans jouissent des plus grands privilèges, sauf à redevenir bourgeois multiple quand il sera sorti d'embarras. Dans le Valangin, les bourgeois s'assemblent tous les trois ans pour délibérer sur leurs affaires ; on voit arriver alors des gens de Neuschâtel, des montagnes, etc., qui tous ont la qualité de bourgeois de Valangin, quoiqu'ils n'y mettent guère le pied. Il n'y a que le roi qui puisse faire des bourgeois

de Valangin. Ainsi, la commune de ce lieu a moins de pouvoir que les bourgs d'Angleterre.

Dans ce canton, comme dans celui du Vaud, les pasteurs forment une corporation ou compagnie qui surveille à-la-fois le culte et l'instruction. Quelques lieux ont des consistoires qui ont ou qui s'arrogent le droit d'infliger des punitions aux pécheurs qui scandalisent la commune. On sait quelles tracasseries un de ces consistoires suscita au malheureux Jean-Jacques, et que toute la fermeté éclairée du grand Frédéric suffit à peine pour empêcher les persécutions des petits inquisiteurs. Ce fut à l'occasion du fracas qu'ils firent au sujet d'une doctrine contraire au dogme de l'éternité des peines de l'enfer, que le roi de Prusse répondit : Si les Neufchâtelois veulent absolument être damnés à toute éternité, je ne m'y oppose point.

Un canton qui n'a que cinquante mille habitans, et dont la surface est occupée en partie par un lac et par des rochers, et qui n'a point de routes commerciales, ne promet pas une grande industrie. Cependant ce petit pays a des parties qui ne sont pour ainsi dire qu'un seul atelier, surtout pour la fabrication de l'horlogerie, des dentelles et toiles peintes. C'est à l'horlogerie que Locle et La-chaux-de-Fond doivent leur prospérité, et une population de douze mille ames resserrée sur un espace de deux à trois lieues carrées. L'histoire de cette branche d'industrie est intéressante. On n'avait peut-être pas encore vu une montre dans cette contrée, lorsqu'en 1679 un marchand de chevaux ayant besoin de faire raccommoder une montre anglaise, la confia à un habitant adroit de Sagne, nommé Richard. C'était un jeune homme doué de grandes dispositions pour les

arts mécaniques; non-seulement il répara la montre anglaise, mais, en ayant étudié le mécanisme, il eut envie de l'imiter. N'ayant pas d'outils, il commença par en faire; et ce fut à l'aide des instrumens de sa fabrique qu'il composa une montre depuis la première pièce jusqu'à la dernière. On admira son ouvrage; on lui en commanda de semblables : ces commandes furent autant d'encouragemens pour lui et pour sa famille qui le secondait. Il aurait voulu voir le mécanisme par lequel on taillait à Genève les roues des montres; mais, ne pouvant obtenir cette faculté, il inventa lui-même une machine de ce genre. Dès-lors le travail fut plus prompt. Il établit à Locle une fabrique d'horlogerie qui, après sa mort, en 1741, fut multipliée par ses fils et par ses élèves.

Ce fut surtout après 1750 que l'horlogerie de Locle et Lachaux prit un

essor rapide. Elle y fut enrichie de diverses inventions précieuses, entre autres de l'échappement à repos. Ces ateliers se distinguèrent par leurs pièces mécaniques ingénieuses; quelques-uns de horlogers qui depuis se sont mis au rang des premiers artistes de ce genre, tels que les Berthoud et les Breguet, sont sortis des vallées de Neufchâtel. Les habitans apprirent à fabriquer en perfection tout ce qui tient à l'horlogerie, en ne s'occupant chacun que d'une seule partie, comme dans les grandes manufactures. Leurs montres et horloges eurent un débit très-considérable dans toutes les parties du monde; mais cette exportation reçut un échec notable par les guerres continentales. L'industrie des Neufchâtelois n'en fut point découragée. Ne pouvant plus vivre de l'horlogerie avec la même aisance qu'auparavant, ils essayèrent de fabriquer des instru-

mens de mathématiques ; ce qui leur promettait une ressource d'autant plus sûre, que les marchandises anglaises étant alors exclues du continent, il n'y avait plus autant de concurrence. Avec leur goût pour les arts mécaniques et leur activité ingénieuse, ils ne purent manquer de réussir. Aussi, quoique le rétablissement de la paix ait fait revivre l'horlogerie, ils continuent avec succès de se livrer à la confection des instrumens. Chaque semaine il se tient à Lachaux-de-Fond un marché où les familles qui habitent la vallée et les montagnes, et qui font toutes leur ouvrage chez elles, apportent le résultat de leur travail. Des marchands s'y rendent pour acheter des quantités de pièces qu'ils font finir et assembler ensuite, avant de les livrer au commerce. On exporte annuellement du canton de Neuchâtel environ mille pendules et

cent trente mille montres, dont un neuvième en or, et dont le prix varie de sept livres suisses à six cents. Il y en a pour les goûts de toutes les nations, même pour les Turcs. On exporte en outre des fournitures de montres, des outils, etc., pour la valeur d'environ trois cent cinquante mille livres. Les femmes et enfans de Lachaux-du-Milieu s'occupent de la fabrication si délicate des chaînes de montres, dont on exporte quatre-vingt mille douzaines par an.

Le pays qui s'occupe de cette horlogerie se compose des vallées du Jura, élevées d'environ trois mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Le sol, en partie stérile, nourrirait mal les habitans, s'ils n'avaient trouvé moyen de suppléer par l'art à ce que refuse la nature. On voit dans les vallées peu de végétaux; mais les montagnes qui les cernent sont couvertes de bois de sapins.

Grâce à l'industrie des habitans, leurs villages ont un air d'aisance qui ferait honneur à des villes. Locle et Lachaux-de-Fond offrent de jolies maisons bâties en pierres; le dernier de ces villages a des rues bien alignées; et dans l'espace de deux lieues qui le sépare du premier, la route est bordée de maisons. Lachaux-du-Milieu, beau village bâti sur un terrain aride, est habité par des marchands et par des ouvriers en horlogerie; la petite vallée est traversée par un ruisseau qui finit par se perdre dans la profonde crevasse d'un rocher, au-dessus de laquelle on a pratiqué trois moulins; pour débarrasser encore davantage la vallée des eaux qui la rendaient marécageuse, les habitans toujours ingénieux ont taillé dans le roc un grand réservoir, long d'un millier de pieds. On arrive de Neuchâtel aux vallées par une belle rampe qui longe des précipices jusqu'au

haut des montagnes; on traverse des montagnes moins élevées pour se rendre aux Brenets sur le bord du Doubs qui sépare la Franche-Comté du canton de Neufchâtel. J'ai décrit cette route dans un autre ouvrage (*).

C'est dans le Val-Travers, au milieu des rochers, des montagnes et des bois, que toutes les femmes travaillent pour le luxe des villes. Cette vallée pittoresque est traversée d'une extrémité à l'autre par la Reuse qui jaillit du pied d'un rocher au bas de la grande route; après avoir arrosé la vallée, elle se jette dans les gouffres de Champ-de-Moulin, reparaît au-dessus de Boudry, et s'unit enfin au lac de Neufchâtel. Tous les villages de cette vallée s'occupent de la fabrication des dentelles. Quoiqu'on n'en

(*) *Voyage de Paris à Neufchâtel en Suisse.*
Paris, 1813, chez Eymery.

fabrique pas des plus fines, ni par conséquent des plus chères, on en exporte néanmoins pour environ un million et demi de francs par an ; mais, comme le canton ne produit pas d'assez bon fil pour cet objet de luxe, il lui en coûte jusqu'à cent cinquante mille francs pour se procurer en Flandre ou ailleurs le fil nécessaire. C'est dans les villages de Couvet et Fleurier que se fait le principal commerce des dentelles qui s'expédient pour divers pays. Il en passait jusqu'aux derniers tems une grande quantité en Espagne pour les ornemens d'église ; mais, depuis que les Espagnols ont réformé le luxe inutile de leur culte, il est probable que ces envois diminuent beaucoup. Pour le bonheur des ouvrières du Val-Travers, la toilette des femmes ne renoncera pas de même aux dentelles, et la vanité entretiendra encore long-tems les ateliers qui fournissent ces parures légères.

Une étoffe qui est plus à la portée des classes inférieures, la toile peinte, occupe plusieurs fabriques, surtout celle de Cortailod ; malgré l'éloignement des grandes villes, on y imite les modèles et même le luxe des marchandises de Paris et des fabriques anglaises, et on y fournit jusqu'à cent trente mille pièces par an, qui trouvent également en grande partie leur débit dans l'étranger, même dans l'Archipel et le Levant, où probablement on n'a jamais entendu parler des villages neuchâtelois qui fabriquent ces étoffes.

Les coteaux des bords du lac de Neuchâtel, particulièrement sur les deux côtés de la ville de ce nom, sont tapissés de vignes élevées en terrasses et qui fournissent un vin léger assez bon. La nouvelle constitution n'a point affranchi les paysans de l'impôt féodal, connu sous le nom de la dîme ; mais il n'y a

qu'une partie des propriétés cultivées en grain ou en vin qui y soient sujettes. Il y a des malheureux qui, pour se soustraire à cette charge accablante, abandonnent le labourage, et ne cultivent sur leurs champs que des pommes de terre ou des fourrages. Pour prévenir la disette, il existe à Neufchâtel, et dans d'autres lieux du canton, des greniers d'abondance, entretenus en partie avec beaucoup de désintéressement par des amis de l'humanité. En général, il faut dire, à l'éloge du canton, qu'il possède de bonnes institutions d'utilité publique, telles qu'une société d'émulation patriotique, une société d'assurances mutuelles, une caisse d'épargnes, etc.

La petite ville de Neufchâtel occupe une situation riante le long de la côte au bord du lac, et au milieu des vignes. Je n'oublierai jamais l'aspect charmant que m'offrirent, à la sortie du sombre

bois de sapins au bout du Val-Travers, cet ensemble de maisons peintes, ces tourelles garnies de fer blanc, ces clochers qui s'élevaient au-dessus de la belle verdure des coteaux; enfin cette vaste nappe d'eau dont la teinte bleuâtre réfléchissait les divers édifices. La ville occupe deux collines séparées par le Seyon, torrent du Val-de-Ruz, qui, dans ses alluvions, a formé au bord du lac un terrain aujourd'hui couvert de bâtimens. Le vieux château des comtes de Neuchâtel, avec une église gothique, domine le reste de la cité; le château est maintenant le siège du gouvernement et du conseil. L'église renferme les statues de quelques comtes et comtesses depuis long-tems oubliés. La place, ombragée d'arbres, qui forme une espèce de terrasse devant cette église, est l'endroit le plus convenable pour jouir à-la-fois de la vue de Neuchâtel, de son lac,

des montagnes du Jura qui resserrent le Val-Travers, et des Alpes qui hérissent les autres cantons suisses au-delà du lac.

Dans la basse-ville on ne distingue d'autres édifices que l'hôtel de commune, et l'hôpital, fondé par Pourtalès, négociant neuchâtelois, devenu le bienfaiteur de sa ville natale, à l'exemple de son compatriote Pury, banquier, mort à Lisbonne, qui a légué à la ville de Neuchâtel une fortune de quelques millions : Neuchâtel annonce par son extérieur peu d'habitans riches, mais beaucoup de bourgeois vivent honnêtement du fruit de leur industrie ou d'un petit commerce.

Des bords généralement escarpés ceignent le lac de Neuchâtel sur une longueur de neuf lieues; il en a une et demie de large. Ses eaux limpides sont habitées par une assez grande variété

de poissons, parmi lesquels on remarque le *salut* qui atteint quelquefois le poids d'un quintal, et la truite qui pèse jusqu'à douze livres. Dans les plus beaux jours de l'été, le *joran*, ou vent du nord, cause quelquefois des tempêtes sur ce lac d'ailleurs très-calme, et rafraîchit la température si subitement qu'il devient dangereux à la santé des personnes délicates.

Au reste, le climat varie dans le canton suivant l'exposition du terrain qui s'élève graduellement depuis le niveau du lac jusqu'au Jura, en formant de hautes vallées, où le froid est très-vif. Au village de la Brevine, élevé de trois mille cent trente-cinq pieds au-dessus du niveau de la mer, on a quelquefois éprouvé vingt-huit à trente degrés de froid, comme en Russie ou en Sibérie. En été, au contraire, les chaleurs continues augmentent par celle des roches

calcaires et par la réverbération du lac, au point que toute la végétation dépérit, à l'exception de la vigne qui continue de couvrir d'une belle verdure les bords élevés du vaste bassin du lac. La neige enveloppe les montagnes jusqu'au mois d'avril. La position amphithéâtrale du canton de Neufchâtel permet à un grand nombre de plantes de végéter ensemble sur un espace aussi resserré. On trouve, aux environs de Neufchâtel, le tilleul de Corinthe, la valériane rouge, l'anémone *pulsatilla*, le *cheiranthus fructiculosus*, la *lunaria rediviva*, et dans les bois, au-dessus de la ville, le *cyclamen* européen, la doronique *pardalianches*; le lis *bulbiferum* croit sur les rochers entre Saint-Blaise et Woens; un grand nombre de plantes prospèrent sur le Creux-du-Van, intéressant par son écho; on remarque dans le nombre la rose et l'anémone des Alpes, la renoncule des montagnes, le

neffier nain ; une variété du platane d'une forme pyramidale qui a été connue des anciens botanistes, mais qui a échappé à l'attention des modernes, a été observée au Val-de-Ruz ; le bouleau nain, arbuste de la Laponie, couvre les marais de Ponts ; des orchidées et graminées belles et rares, qui croissent dans le canton, méritent aussi l'attention des botanistes.

Le géologue peut étudier, dans les *pertuis* qui coupent transversalement et à pic les vallées, la position des nombreuses couches de pierres calcaires, d'argile, etc., qui forment les montagnes du Jura. Un célèbre naturaliste, M. de Buch, évalue le nombre de ces couches à plus de neuf cent cinquante. Sur leurs revers méridionaux, ces montagnes sont recouvertes d'une soixantaine d'espèces de roches des Alpes, surtout du Valais, entre autres de gros blocs

de granit qui forment une sorte de rangée descendante depuis le Mont-Chasseron auprès d'Yverdon jusqu'aux plaines de Nyon, Genève et Bielle. Celui qu'on voit dans le bois de Pierrabot, à une demi-lieue de Neufchâtel, a cinquante pieds de long sur quarante de haut et sur vingt d'épaisseur. Quel débordement a fait rouler ce bloc énorme du haut des Alpes au pied du Jura ?

Plusieurs montagnes sont toutes dégarnies de leur terre végétale et de leurs anciennes forêts, et se dégradent de plus en plus. Sur une de ces montagnes stériles, appelée la *Tourne*, on aperçoit les ruines d'un vieux château, celui de Rochefort, dont les barons se rendirent autrefois si odieux par leurs brigandages, que les habitans des villages d'alentour se liguèrent, en 1412, pour détruire le repaire des bandes nobles. Le dernier de ces barons eut la tête tranchée pour

avoir forgé des chartres de privilége, et un chanoine de Neufchâtel fut noyé dans le lac pour avoir participé à cette fourberie.

Il jaillit des roches de Neufchâtel plusieurs sources minérales, tant ferrugineuses que sulfureuses; celles que l'on fréquente le plus, ce sont les eaux et bains de la Brevine et de Ponts; mais les malades seuls ont la coutume de s'y rendre : aussi n'ont-elles pas la réputation des eaux fréquentées par les désœuvrés. Dans le Val-Travers on connaît une source d'asphalte; la Reuse charrie des paillettes d'or; enfin, ce qui excite encore l'attention des amateurs des curiosités naturelles, ce sont des grottes intéressantes à visiter : celle de la Côte-des-Fées porte un nom qui peint la surprise causée par son aspect; c'est celui d'un temple soutenu par des colonnes; il y a une baume plus vaste

auprès de Motiers dans le Val-Travers,
où l'on trouve aussi une glacière natu-
relle, comme à Monléry au-dessus de
Bouveresse.

CANTON DE ZUG.

C'EST le plus petit des cantons suisses sous le rapport de l'étendue et de la population, puisqu'il n'a que six lieues de long sur trois de large, et qu'il ne renferme que quatorze mille âmes. Encore les lacs de Zug et d'Egeri occupent-ils une partie considérable de sa superficie qui d'ailleurs est couverte de montagnes, à l'exception du pays situé entre le mont de Zug, la Reuss et la rivière de Lorez. Les plus hautes des montagnes du canton, le Ruffi et le Rossberg, ne s'élèvent pas à plus de quatre mille huit cent trente-six pieds au-dessus du niveau de la mer, et de plus de trois mille cinq cent seize pieds au-dessus du lac de Zug. Toutes les montagnes du canton sont de formation nouvelle, étant composées

de terrain d'alluvion, d'argile, de pierre sablonneuse. Les rives du lac de Zug sont parsemées d'énormes blocs de granit, roulés, qui proviennent du Saint-Gothard, et d'autres monts primitifs des hautes Alpes.

Des pâturages occupent dans ce canton, comme dans celui de Schwytz, la plus grande partie du terrain; il y a peu de champs labourés, et moins de vignes encore, qui ne donnent qu'un vin médiocre. Mais dans la plupart des villages les vergers ombragent les maisons des paysans; et le cidre et le lait font la boisson commune des habitans. Quoique ni leurs pâturages ni leurs bestiaux ne valent ceux de Schwytz, et qu'ils ne confectionnent que des fromages et du beurre d'une qualité inférieure, on voit néanmoins, dans quelques villages, une grande aisance qui se manifeste dans les usages et dans le costume. Les

jeunes gens aiment à se parer de nœuds de rubans et d'étoffes bigarrées, ce qui contraste un peu avec la simplicité de leur vie habituelle; et il est assez plaisant de voir un jeune pâtre robuste, coiffé d'un petit chapeau de paille d'où flottent des bandelettes, portant des bas à fleurs, et des souliers couverts d'écarlate. On ne s'attendrait pas à trouver de pareils adonis dans les chalets des Alpes. Les jeunes paysannes montrent le même goût pour la parure légère; ce sont des rubans et des fleurs qui ornent leurs chapeaux de paille; d'autres rubans de couleur rouge attachés à leur corset, à leur collerette; une chaîne d'or faux qui entoure les reins, et retombe sur le tablier; ajoutez à cette parure un court jupon vert et des bas rouges, et vous aurez quelque idée du costume bigarré de la paysanne zugoise qui veut plaire.

Mais ces parures ne sont pas pour tous les jours. Lorsqu'on voit le montagnard de Zug dans ses occupations pastorales, on le trouve revêtu d'une souquenille de toile grossière au-dessous de laquelle il porte des vêtemens également grossiers. Cette blouse est munie d'une cape dont il s'enveloppe la tête en cas de pluie, et qui lui sert encore à porter une charge de foin. Les montagnards de ce canton ont les traits fortement prononcés, et une physionomie mâle et presque guerrière. « Si on les aborde, dit un voyageur suisse, ils vous serrent cordialement la main à vous disloquer les doigts. Accoutumés à se parler de loin au fracas des torrens et au bruissement des sapins agités par le vent, ils élèvent le ton à vous faire croire qu'ils se fâchent quand ils vous font des amitiés. »

On ne connaît qu'une seule grande

fabrique dans le pays ; c'est une papeterie établie à Cham. Les habitans n'ont donc absolument que leurs productions pastorales pour se procurer ce qui leur manque : il est vrai qu'il manque peu de chose à des pâtres qui vivent de laitages et de fruits, et se couvrent de la toile et de la laine tissées par leurs femmes. Chacun possède à-peu-près le nécessaire, et le superflu des uns ne jette pas un éclat propre à exciter la jalousie des autres. Ainsi tout le monde a raison d'être content de son sort, d'autant plus que dans ce canton la démocratie a conservé tous ses droits, et que par conséquent le peuple n'est point vexé par des autorités arbitraires, puisqu'il se gouverne lui-même et qu'il nomme ses conseils. Autrefois on trouvait ici, comme dans d'autres parties de la Suisse, un petit despotisme caché sous le masque de la liberté, et la chétive

ville de Zug osait avoir des sujets. La révolution salutaire de 1798 a fait disparaître cet asservissement honteux, et aujourd'hui le canton n'est habité que par des hommes libres et égaux. Tout Zugois, âgé de plus de dix-neuf ans, a une part dans la souveraineté, et le droit d'assister à l'assemblée cantonnale qui s'assemble tous les ans, le premier dimanche de mai, pour nommer le landamman et les autres grands fonctionnaires du canton ; le deuxième dimanche du même mois, chaque commune s'assemble en particulier pour nommer les députés au conseil cantonal, et les membres du conseil de la commune. Le premier se compose de cinquante-quatre membres ; la ville de Zug seule en nomme onze ; c'est un faible privilège que les communes lui ont accordé peut-être pour la consoler de la perte de son antique et petite souveraineté sur ses sujets. C'est

dans le sein du pouvoir exécutif que l'on choisit les vingt-cinq membres du tribunal criminel ; les communes nomment également les juges du tribunal civil, et ceux du tribunal de la commune. Ainsi tout le gouvernement émane du peuple, et se compose de ses agens. Lors de l'invasion des troupes françaises en Suisse, à la fin du dernier siècle, le canton de Zug, à l'instar des autres cantons démocratiques, leur fit une vigoureuse résistance. Il se signala auprès de Dotikon, le 29 avril 1798 ; mais les montagnards furent obligés de céder à des troupes aguerries, et le 29 le canton fut occupé.

Zug, le chef-lieu du canton, et place murée très-ancienne qui a conservé le nom des Tugeni, un des peuples helvétiens, est agréablement situé au pied d'une montagne très-fertile, et au bord oriental du lac de Zug. Le voisinage de ce

beau lac lui procure des points de vue charmans ; mais il lui a été funeste en 1455. Un rempart flanqué de tours massives, et contre lequel était adossée une des rues de la ville, était baigné par les eaux. Ce rempart, soit qu'il fût ruiné par les flots, ou, comme on dit dans le pays, par les brochets et les carpes, soit qu'un tremblement de terre l'eût ébranlé, s'affaissa tout-à-coup, et s'écroula vers le soir dans le lac avec une trentaine de maisons, et soixante-un habitans, au nombre desquels se trouvaient Kollin, chef du canton, et sa femme ; leur enfant, se trouvant au berceau, surnagea, et les vagues le portèrent devant la chapelle de Saint-Nicolas. Kollin était d'une des familles les plus distinguées du canton, et qui, jusqu'à nos jours, a toujours servi l'état. On conserve à l'arsenal le drapeau que Pierre Kollin et son fils, en périssant en 1422, auprès de Bellinzone,

dans les combats de la Suisse, ont arrosé de leur sang. Cet arsenal renferme aussi beaucoup de vieilles armes prises par les Zugois dans leurs guerres. Les habitans de Zug ont eu autrefois de longs démêlés avec les habitans des campagnes. Il est fâcheux aussi que les guerres de religion aient ensanglanté les environs de la ville.

Située sur la grande route qui conduit en Italie, la ville de Zug fait un peu de commerce ; mais elle ne fabrique rien : aussi ne voit-on aucune activité dans l'intérieur de cette petite cité. Elle a quelques églises et un couvent de capucins. Un des établissemens, on pourrait presque dire, les plus agréables de Zug, c'est le cimetièrre. Les tombes y sont cachées sous des parterres de fleurs, et dans un charnier voisin, on a rangé très-proprement les crânes de toutes les personnes qui ont été ensevelies dans ce

champ de repos ; des étiquettes contiennent leurs noms ; ainsi rien ne se perd dans ce dépôt de restes humains.

De jolies maisons de campagne embellissent les environs, surtout entre Zug et Saint-Carli. Une de ces maisons a appartenu au général Zurlauben, savant connu par ses ouvrages français sur la Suisse, et dernier rejeton d'une famille du pays. Dans une grande salle du château il avait fait peindre tous les Suisses qui se sont illustrés pendant les guerres de la liberté, les principaux traits et jusqu'aux anecdotes secrètes de l'histoire de Suisse. Sa collection de manuscrits historiques a été achetée par le canton d'Argovie.

Le lac de Zug a quatre lieues de long sur une de large ; mais il n'appartient pas tout entier au canton. Il est très-profond, surtout dans la partie enclavée au canton de Schwytz, et renferme

beaucoup de poissons, entre autres des carpes de plus de quatre-vingts livres, des brochets d'un demi-quintal, et des truites délicieuses. On fait de charmantes excursions sur ce lac ; pendant ces trajets on a pour points de vue le Righi, le mont Pilate, et, dans le fond, les Alpes d'Underwald, Grindelwald et Lauterbrunn ; sur le bord oriental du lac, on voit les hameaux et maisons de plaisance ombragées par des bois de châtaigniers et par des noyers. Rien de plus agréable que la route de Zug au village d'Arth en Schwytz ; le long du lac elle serpente sous des arbres touffus, ou entre les treilles ; des maisons de plaisance, des chapelles et autres monumens sont disséminés dans le plus agréable des paysages.

On voit dans le lointain les restes du château de Wildenbourg, que les Zugois démolirent en 1355, excités par un ci-

toyen dont la fille avait été enlevée par le seigneur du château. Il expia son forfait sous la hache du père.

Haut-Wyl est un joli village situé également sur le lac et à quelque distance de Zug.

Cham, autre village voisin du lac, se compose de grandes maisons qui annoncent l'état prospère des habitans. La papeterie de Cham fournit assez de papier pour les besoins du canton, où la presse est rarement occupée. Le village est dominé par les ruines du vieux château des seigneurs d'Hunenberg.

Le lac d'Egeri, qui occupe le milieu d'un charmant vallon couvert d'herbe, n'a qu'une petite lieue de long sur une demi de large; profond et poissonneux, il est entouré de pâturages et de chalets, et dominé par le Ruffi et par les roches escarpées du Kaiser. Dans la belle saison de petits bateaux qui ne sont que des

troncs d'arbres creusés, le traversent dans tous les sens. C'est sur les hauteurs au bord du lac d'Egeri que les Suisses ont recouvré au prix de leur sang cette liberté que le despotisme leur avait ravie. Morgarten, entre Haut-Egeri et le mont Sattel, auprès du canton de Schwytz, a été en 1315 le théâtre d'un combat glorieux pour les paysans, et funeste pour l'aristocratie. Déjà les petits cantons avaient allégé par plusieurs secousses le joug qui pesait sur eux, et dans leur aversion pour l'Autriche ils prenaient, lors de la querelle au sujet de la couronne impériale, fait et cause pour le duc Louis de Bavière, contre Frédéric d'Autriche, fils de l'empereur Albert. Cette démarche irrita le dernier au point qu'il résolut de faire une guerre en règle à ces pauvres pères, qui n'avaient que leurs rochers et leur courage pour toute défense. Dans son arrogante présomp-

tion il ne doutait pas que ses troupes, secondées par la première noblesse de Suisse, n'écrasassent les paysans mutins, qui n'avaient pas un protecteur sur la terre. Une armée commandée par Léopold, frère de Frédéric, devait envahir leur pays ouvert, sur trois points différens. Les astrologues eux-mêmes flattaient les chefs d'un succès complet. De leur côté les paysans des petits cantons s'assemblèrent au nombre de treize cents pour repousser cette agression injuste. Un vieillard, de la maison de Reding, leur conseilla de bien garder le défilé de Morgarten comme étant la clef du pays de Schwytz. En conséquence la plus grande partie de cette armée gravit le Sattel dans la matinée du 15 novembre. C'est alors que l'on vit ce beau trait, digne des tems antiques, de cinquante bannis, victimes de l'esprit de parti, ou de leur conduite, qui, à la nouvelle de

L'invasion prochaine des ennemis, se présentèrent pour partager l'honneur de la défense nationale. Mais telle était la prévention des esprits contre ces malheureux, que dans le moment le plus critique on refusa de recevoir leur secours. Les cinquante n'en résolurent pas moins de combattre pour leur patrie, même à l'écart de leurs concitoyens qu'ils servaient.

Cependant l'armée autrichienne, forte de huit mille hommes, s'avancait sur Morgarten. A la suite du duc d'Autriche, se traînaient les familles nobles de Habsbourg, Lenzbourg, Kybourg, Hallweil, Bonstetten, toutes suisses, mais à qui les intérêts d'une cour étrangère étaient plus chers que ceux de leur patrie, et qui, dans le joug que l'Autriche allait imposer aux paysans, espéraient gagner quelques prérogatives féodales. Cinquante bourgeois de Zurich, vêtus de la

livrée de la ville, ne rougirent pas de se mêler à cette troupe aristocratique, dont la cause leur était étrangère. Ils méritèrent de périr sans être regrettés d'aucun des deux partis. Deux Gessler faisaient aussi partie de l'armée ennemie, tandis que Guillaume Tell et Walter Furst étaient parmi leurs concitoyens. On y vit encore la troupe de l'abbé d'Einsiedlen; car dans la grande lutte entre la puissance étrangère et le peuple suisse on vit toujours les abbés dans les rangs des étrangers. Une brillante cavalerie ouvrait la marche; à peine était-elle engagée dans les défilés de Morgarten, que des quartiers de rocs et des troncs d'arbres roulèrent sur elle des deux côtés. Les chevaux furent embarrassés. En même tems les Suisses attaquèrent de front et sur les flancs; ce ne fut pas un combat, ce furent un massacre et un désordre épouvantables : les nobles tombè-

rent, ayant à peine le tems de se repentir de leurs mépris pour les paysans. La fuite fut générale; ceux qui échappaient au fer des Suisses se précipitèrent dans le lac d'Egeri. Le duc Léopold s'estima heureux de trouver un guide sûr qui le conduisit par des chemins écartés jusqu'à Winterthur.

Ce fut un deuil général dans les familles nobles; mais le peuple suisse remercia le ciel d'avoir déjoué les entreprises de la féodalité, et résolut de célébrer dorénavant comme un jour de fête le 15 novembre. Les cinquante proscrits dont un seul avait péri avec quinze autres Suisses seulement, à ce que prétendent les chroniques, furent rappelés dans leur patrie.

En 1798 de nouveaux ennemis bien différens des premiers, puisqu'ils professaient, comme les Suisses, des principes républicains, les troupes françaises, en

un mot, vinrent se présenter avec des intentions hostiles sur ce champ de bataille si glorieux pour les Suisses. Quoique l'esprit public des Suisses modernes ne valût pas celui de leurs ancêtres, ils trouvèrent encore dans leur cœur libre et fier assez de courage pour repousser cette agression ; les femmes même, revêtues de leurs blouses des chalets, combattirent à côté de leurs pères et de leurs maris. Les Français ne purent résister à cet effort de patriotisme ; ils reculèrent, quoiqu'à la longue leur succès fût assuré. Les Autrichiens leur disputèrent le terrain, et les Zugois, en se réfugiant sur les montagnes, laissèrent ensanglanter le sol de Morgarten par deux peuples étrangers, qui tous deux étaient leurs ennemis, puisqu'ils venaient, les armes à la main, troubler le repos des habitans, et les priver du fruit de leur travail, sans leur apporter aucun avantage.

On trouve dans le nord du canton le joli bourg de Baar, situé au milieu des vergers ; le hameau de Blickendorf, où naquit Waldran, qui, étant bourguemestre de Zurich, fut exécuté en 1489 comme traître à la patrie ; Frauenthal, couvent de religieuses, auprès de la frontière du canton de Zurich ; enfin Manzigen, village situé non loin d'un petit lac appelé Finstersée ou Lac-Sombre, parce qu'il reflète la teinte verd-foncé des pâturages, et s'obscurcit par le voisinage des rochers qui s'élèvent sur ses bords.

FIN DU PREMIER VOLUME.

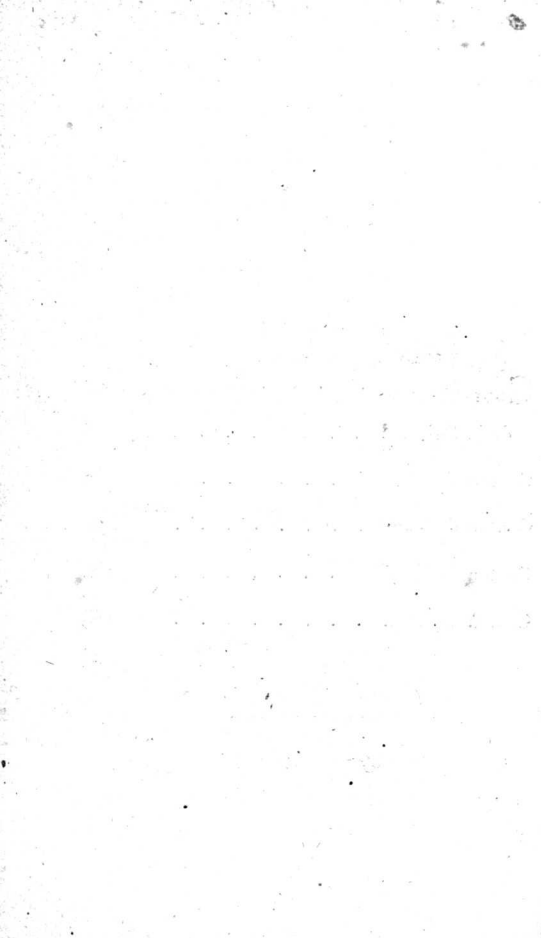


TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

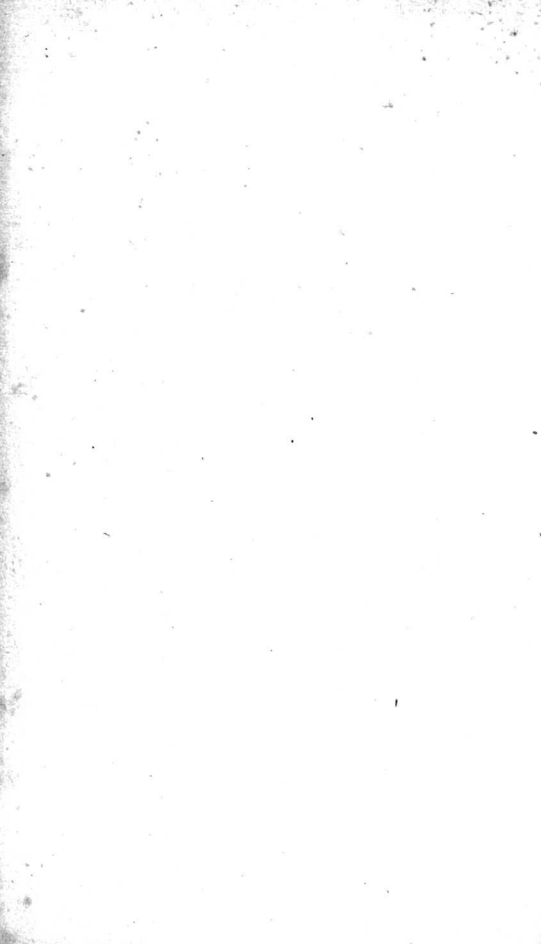
C O U P - D ' Œ I L sur le sol , les habitans et l'histoire de la Suisse	<i>Page</i> 5
Canton de Genève	59
Canton de Vaud	91
Canton de Neuchâtel.	134
Canton de Zug.	163

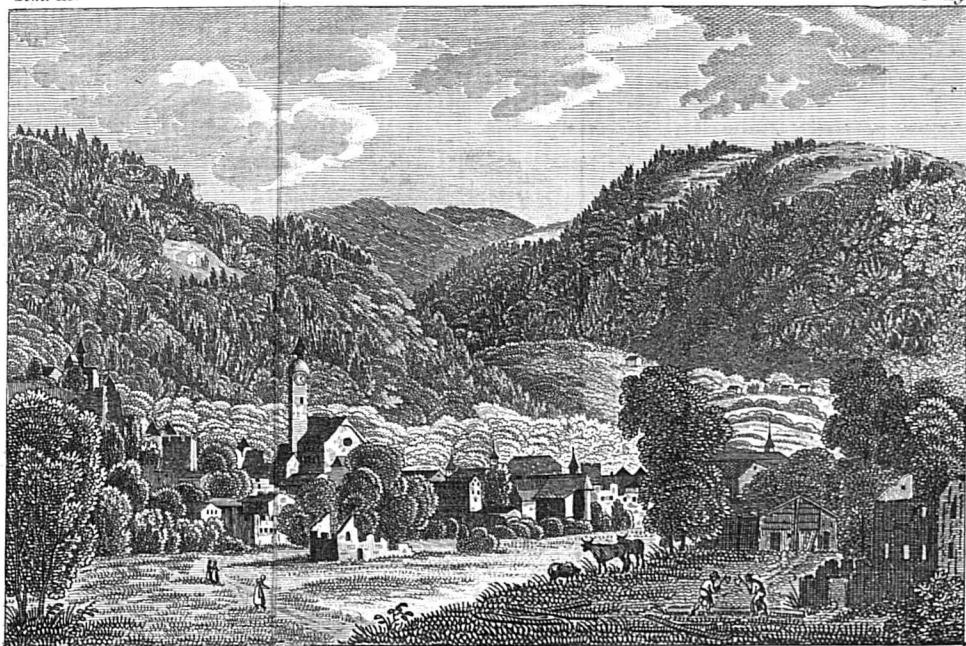


LA SUISSE

OU

TABLEAU HISTORIQUE.





Altorf. Canton d'Uri.

